



Distr. LIMITÉE

UNEP(DEPI)/CAR WG.38/8

22 février 2017

Original: ANGLAIS

Septième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région de la Grande Caraïbe

Miami, Floride, 2 - 4 - novembre 2016

RAPPORT DE LA RÉUNION

Pour des raisons d'économie et pour préserver l'environnement, les délégués sont priés d'apporter leurs copies des documents de travail et d'information et de ne pas demander des copies supplémentaires.

TABLE DES MATIÈRES

Acronymes	ii
INTRODUCTION	1
POINT 1: INAUGURATION DE LA RÉUNION	2
POINT 2: ORGANISATION DE LA RÉUNION.....	2
POINT 3: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	3
POINT 4: ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITÉS INHÉRENTES AU SOUS-PROGRAMME DU SPAW POUR L'EXERCICE 2015-2016, Y COMPRIS LES ACTIVITÉS ENTREPRISES PAR LE CENTRE RÉGIONAL D'ACTIVITÉS DU SPAW (SPAW-RAC) EN GUADELOUPE.....	3
POINT 5: AIRES PROTÉGÉES PROPOSÉES PAR LES PARTIES POUR INCLUSION DANS LA LISTE DU PROTOCOLE SPAW.....	9
POINT 6: ESPÈCES PROPOSÉES PAR LES PARTIES CONTRACTANTES POUR INCLUSION AUX ANNEXES DU PROTOCOLE SPAW	11
POINT 7:FORMULAIRE POUR LA PRÉSENTATION D'EXEMPTIONS CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 11(2) DU PROTOCOLE SPAW PROPOSÉ PAR LE GROUPE DE TRAVAIL AD HOC	16
POINT 8:PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET POUR LE SOUS-PROGRAMME SPAW - EXERCICE BISANNUEL 2017/2018.....	17
POINT 9:QUESTIONS ÉMERGENTES	19
POINT 10:AUTRES QUESTIONS	19
POINT 11:ADOPTION DES RECOMMANDATIONS DE LA RÉUNION	19
POINT 12:CLÔTURE DE LA RÉUNION	19

Annexe I	Ordre du jour provisoire
Annexe II	Liste des documents
Annexe III	Recommandations de la réunion
Annexe IV	Liste des participants

ACRONYMES

AMEP	Évaluation et gestion de la pollution environnementale
Initiative BEST	Régime volontaire pour la biodiversité et les services écosystémiques dans les régions ultrapéripériques et les pays et territoires d'outre-mer européens
CABI	CAB International (créé sous le nom de Commonwealth Agricultural
CaMPAM	Réseau et forum des gestionnaires des aires marines protégées
CARICOM	Communauté caribéenne
Cariwet	Initiative régionale pour les zones humides
CAR/RCU	Unité de coordination de la région des Caraïbes
CDB	Convention sur la diversité biologique
FDC	Fonds pour la biodiversité dans la Caraïbe
CCAD	Commission centraméricaine de l'environnement et du développement
CCI	Initiative du défi caribéen
CEP	Programme pour l'environnement des Caraïbes
CERMES	Centre pour la gestion des ressources et les études environnementales
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et flore
CLME+	Projet des Grands écosystèmes marins de la Caraïbe et du plateau nord-brésilien
CMS	Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune
COP	Conférence des parties
CREHO	Centre régional Ramsar pour la formation et la recherche relatives aux zones humides dans l'hémisphère occidental
CRFM	Mécanisme régional pour la pêche dans les Caraïbes
CTF	Fonds fiduciaire pour la Caraïbe
DSS	Système d'aide à la décision
EAF	Approche écosystémique des pêches
EBM	Gestion écosystémique
ECMMAN	Réseau d'aires marines gérées de la Caraïbe orientale résilientes au climat
ECRE	Economie bleue pour la conservation des écosystèmes
EIE	Étude d'impact sur l'environnement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
GCFI	Institut des pêcheries du Golfe du Mexique et des Caraïbes
GCRMN	Réseau mondial de surveillance des récifs coralliens
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
IAC	Convention interaméricaine pour la protection et la conservation des tortues
EEE	Espèce exotique envahissante
ICRI	Initiative internationale pour les récifs coralliens
IFRECOR	Initiative française pour les récifs coralliens
IOCARIBE	Sous-commission à la Commission océanographique intergouvernementale
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
CBI	Commission baleinière internationale
LBS	Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres
GEM	Grands écosystèmes marins
MamaCocoSea	Corridor de conservation des mammifères marins d'Amérique du Sud-est
MARFund	Fonds pour le récif mésoaméricain

AME	Accord environnemental multilatéral
AMG	Aire marine gérée
PAMM	Plan d'action pour la conservation des mammifères marins dans la région de la Grande Caraïbe
PAMM-AP	Plan pour la conservation des mammifères marins dans la région de la Grande Caraïbe: Actions prioritaires Plan sur cinq ans
MoC	Mémoire de coopération
AMP	Aire marine protégée
NAHW-SSP	Projet de sanctuaire de la baleine à bosse dans l'Atlantique nord
ONG	Organisations non-gouvernementales
NOAA	Agence américaine d'observation océanique et atmosphérique
OEA	Organisation des états américains
FGCC	Frais généraux communs et de coordination
OECD-PDD	Organisation des états de la Caraïbe orientale - Pôle durabilité/développement
OSPESCA	Organisation centraméricaine de la pêche et l'aquaculture
AP	Aire protégée
PSE	Paiement pour services écosystémiques
CAR	Centre d'activités régional
Ramsar	Convention sur les zones humides d'importance internationale
RCDR	Reef Check République dominicaine
RLC	Comité régional sur le poisson-lion
ROLAC	Bureau régional du PNUE pour l'Amérique latine et les Caraïbes
SAMOA	Modalités d'action accélérées pour les Petits Etats insulaires en développement
PAS	Programme d'action stratégique
SCSCB	Birds Caribbean (précédemment, Société pour la conservation et l'étude des oiseaux des Caraïbes)
ODD	Objectifs de développement durables
SLMR	Ressources Marines vivantes partagées
SPAW	Zones et vie sauvage spécialement protégées dans la région de la Grande Caraïbe
STAC	Comité consultatif scientifique et technique
STRAP	Plan d'action pour la récupération des tortues marines
TNC	The Nature Conservancy
FdF	Formation des Formateurs
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
UNEA-2	Deuxième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'Environnement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
UNODC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
WCMC	Centre de surveillance de la conservation de la nature
CMAP	Commission mondiale des aires protégées
RGA	Région de la Grande Caraïbe.
COPACO	Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest
WHMSI	Initiative sur les espèces migratoires pour l'hémisphère ouest
WIDECAST	Réseau pour la conservation des tortues marines de la Grande Caraïbe

INTRODUCTION

1. Le Protocole SPAW relatif à la convention de Carthagène a été adopté par la Conférence de plénipotentiaires sur les zones et vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région de la Grande Caraïbe, qui s'est tenue à Kingston du 15 au 18 janvier 1990. Il est entré en vigueur le 18 juin 2000. À son article 20, le Protocole SPAW établit le Comité consultatif scientifique et technique (STAC). Cet article indique que chacune des Parties sera chargée de nommer un expert scientifique dûment qualifié dans le domaine couvert par le Protocole en tant que représentant au sein du Comité. Il pourra être accompagné d'autres experts et conseillers nommés par la même Partie. L'article 20 indique également que le Comité peut se renseigner auprès d'experts et d'organisations qualifiées d'un point de vue scientifique et technique.
2. Compte tenu de ce qui précède, conformément à la Décision no. 1 de la Première réunion de parties contractantes au Protocole relatif aux zones et vie sauvage spécialement protégées (SPAW) (COP1) (La Havane, Cuba, 24-25 septembre 2001) et aux décisions de la COP8 (Carthagène, Colombie, 9 décembre 2014), le Programme pour l'environnement des Caraïbes du PNUE (PNUE-CEP) a convoqué la présente réunion à Miami, en Floride, du 2 au 4 novembre 2016.
3. Les objectifs proposés de la septième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC7) au Protocole SPAW sont :
 - Révision de l'état d'avancement des activités inhérentes au Sous-programme SPAW pour l'exercice 2015-2016, y compris des activités entreprises par le Centre régional d'activités relatif au protocole SPAW (CAR SPAW) en Guadeloupe ;
 - Révision des aires protégées proposées par les Parties pour inclusion dans le Protocole SPAW et formulation de recommandations à l'intention de la COP9 du SPAW ;
 - Révision des espèces proposées par les parties contractantes pour inclusion dans la liste figurant en annexe du Protocole, conformément aux critères existants et au processus révisé proposé par la COP8 du SPAW, et formulation de recommandations à l'intention de la COP9 du SPAW ;
 - Révision des formulaires pour la présentation des rapports d'exceptions prévus à l'article 11(2) du Protocole SPAW proposés par le Groupe de travail ad hoc et formulation de recommandations à l'intention de la COP9 du SPAW ; et
 - Élaboration du plan de travail et du budget pour l'exercice 2017-2018 du sous-programme SPAW pour approbation de la COP9 du SPAW et de la dix-septième réunion intergouvernementale du plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes, et de la quatorzième réunion des parties contractantes à la Convention pour la protection et le développement de l'environnement marin de la région de la Grande Caraïbe respectivement, prévues de manière prévisionnelle pour mars 2017.
4. Les seize parties contractantes au Protocole SPAW ont été invitées à participer à la réunion en désignant leur représentant respectif au STAC7 SPAW, conformément à l'article 20 du Protocole. D'autres gouvernements membres du CEP, agences des Nations Unies et organisations gouvernementales et non-gouvernementales ont été invités à participer en qualité d'observateurs. La liste des participants figure à l'annexe 1 du présent rapport.

POINT 1: INAUGURATION DE LA RÉUNION

5. La réunion a été inaugurée par le Secrétariat mercredi 2 novembre 2016 à 15h00, à Miami, Floride. M^{me} Alessandra Vanzella-Khoury, chargée de programme du sous-programme SPAW, a souhaité la bienvenue aux participants à la STAC7, et a remercié le Gouvernement des États-Unis pour son accueil et son soutien.
6. Le discours d'ouverture a été prononcé par M^{me} Lorna Inniss, coordinatrice du Programme pour l'environnement des Caraïbes et du Secrétariat de la Convention de Carthage.
7. Dans son discours, M^{me} Inniss a souhaité la bienvenue à tous les participants et a exprimé ses remerciements au personnel du Secrétariat pour leur travail de préparation de la première réunion conjointe des STACS du SPAW et du LBS. M^{me} Inniss a également mis en évidence le fait que le Fred Packard Award avait récemment été décerné à la chargée de programme du SPAW pour son excellent travail au service des aires protégées et de la conservation, ainsi que pour ses longues années de travail auprès du Réseau de gestionnaires des aires marines protégées des Caraïbes (CaMPAM) aux côtés de la Coordinatrice du CAMPAM, M^{me} Georgina Bustamante.
8. M^{me} Inniss a remercié le Gouvernement des États-Unis d'Amérique pour son soutien financier et logistique, grâce auquel il a été possible d'organiser les réunions conjointes des STAC dans la ville de Miami pendant la même semaine. Elle a souligné les contributions financières accordées par le PNUD, le FEM, le Projet CLME+ ainsi que par certains gouvernements, tels que l'Italie qui, bien que n'étant pas membre du CEP ni partie contractante du SPAW a reconnu la valeur revêtue par le fait de soutenir ce programme et ses activités par le biais de projets, notamment visant la promotion de la gestion écosystémique.
9. Finalement, elle a exprimé sa reconnaissance au Directeur et au personnel du CAR du SPAW pour leurs contributions techniques constantes, et le gouvernement de la France pour son importante aide financière au Sous-programme SPAW, et, par conséquent, aux buts de la Convention de Carthage et de son Protocole SPAW. Elle a également remercié les points de liaison SPAW pour leur soutien au cours des deux années passées.
10. La cheffe de délégation des États-Unis, M^{me} Rona Rathod, a ensuite été invitée à prononcer son discours d'inauguration. Mme Rathod a mis en avant les synergies existant entre les deux protocoles, et a réitéré l'engagement des États-Unis vis-à-vis des aires protégées, en tenant compte des démarches entreprises récemment par le Président et le Secrétaire d'État des États-Unis visant à créer et élargir des aires marines protégées.
11. La chargée de programme du SPAW a rappelé aux participants les objectifs de la réunion conformément à l'ordre du jour proposé, et a fourni des informations relatives à l'événement parallèle organisé par les Antilles néerlandaises sur les requins et les espèces de requins proposées pour inclusion dans les annexes du Protocole SPAW.

POINT 2: ORGANISATION DE LA RÉUNION

2.1. Règles de procédure

12. Les règles de procédures s'appliquant aux réunions de la Convention pour la protection et le développement de l'environnement marin de la Région de la Grande Caraïbe (Convention de Carthage) s'appliqueront, *mutatis mutandis*, pour la conduite de la présente réunion. (Voir document de référence UNEP 2010)

2.2. Élection des autorités

13. Les participants ont procédé à l'élection, parmi les représentants des parties contractantes au SPAW, du président, vice-président et rapporteur pour la durée de la réunion:

Président : Billy Causey (É.-U.A)
Vice-président Thomas Nelson (Sainte-Lucie)
Rapporteur : Isabelle Gergon (France)

2.3. Organisation des travaux

14. Les langues de travail de la réunion étaient l'anglais, le français et l'espagnol, et un service d'interprétation simultané a été disponible dans les trois langues. Les documents de travail de la réunion étaient également disponibles dans les trois langues. La liste prévisionnelle des documents figurait dans le document UNEP(DEPI)/CAR WG38/INF1. Cette liste constitue l'annexe II au présent rapport.
15. Le Président a rappelé aux participants que, dans la mesure du possible, il serait souhaitable de se réunir en séance plénière, avec l'aide des groupes de travail établis par le Président. Les groupes de travail ne disposeraient pas d'interprétation simultanée. Il a été rappelé aux participants que, en raison de la longueur de la réunion, il pourrait ne pas être possible de se diviser en groupes de travail. Les participants ont donc été invités à venir préparés, ayant lu les documents de travail afin de pouvoir apporter des contributions concrètes au moment des débats. La réunion s'est donc poursuivie en plénière.

POINT 3: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

16. Au moment de l'adoption de l'ordre du jour, le Secrétariat a informé les participants que, à la requête du gouvernement de la Colombie, des changements avaient été apportés au point 5, et que les aires protégées dudit pays avaient été exclues de la liste soumise à l'examen des parties.
17. Les délégués ont été invités à adopter l'ordre du jour prévisionnel de la réunion, préparé par le Secrétariat à partir des contributions des parties contractantes au cours de la préparation de la réunion, des recommandations et décisions pertinentes des réunions précédentes du STAC et de la COP du Protocole SPAW, ainsi que de questions pertinentes relatives à la diversité biologique de la Grande Caraïbe. L'ordre du jour prévisionnel proposé par le Secrétariat figurait dans le document UNEP(DEPI)/CAR WG38/1. L'ordre du jour tel qu'il figure à l'Annexe I a été approuvé par les délégués.

POINT 4: ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITÉS INHÉRENTES AU SOUS-PROGRAMME DU SPAW POUR L'EXERCICE 2015-2016, Y COMPRIS LES ACTIVITÉS ENTREPRISES PAR LE CENTRE RÉGIONAL D'ACTIVITÉS POUR LE PROTOCOLE SPAW (CAR SPAW) EN GUADELOUPE

18. Le Président a invité M^{me} Alessandra Vanzella-Khoury, du Secrétariat, à présenter l'état d'avancement des activités du sous-programme du SPAW pour l'exercice 2015-2016 (UNEP/DEPI)/CAR WG38/INF 3). Dans son exposition, M^{me} Vanzella-Khoury a mis l'accent sur les quatre (4) annexes :

- Annexe I: État d'avancement du budget pour l'exercice 2015-2016 du Programme SPAW ;

- Annexe II: Synthèse des fonds accordés par le Gouvernement français par le biais du CAR-SPAW pour la mise en œuvre des activités du SPAW ;
 - Annexe III: État d'avancement du Protocole relatif aux aires et à la vie sauvage spécialement protégées (Protocole SPAW) ; et
 - Annexe IV: État d'avancement des Décisions de la huitième Conférence des parties (COP8).
19. M^{me} Vanzella-Khouri a répété que, pendant l'exercice 2015-2016, les activités se sont centrées sur l'assistance aux parties, ainsi qu'à certains autres pays, dans le domaine de la gestion des aires protégées (GAP) et de la promotion de la gestion écosystémique et autres outils. Les travaux se sont concentrés sur la coordination avec d'autres accords et programmes environnementaux concernant des thèmes relatifs à la biodiversité, particulièrement importants pour le Protocole SPAW tels que la CBD, Ramsar, la CBI, l'IAC et l'ICRI.
20. La coordination au quotidien de la mise en œuvre des activités du programme a encore été assurée par la chargée de programme SPAW, qui est responsable de la coordination générale du Programme SPAW avec le soutien de l'assistant de programme SPAW et du CAR SPAW en Guadeloupe. Les activités spécifiques contenues dans le plan de travail 2015-2016 retombaient dans 5 (cinq) éléments principaux:
- a) Coordination du Programme;
 - b) Renforcement des aires protégées dans la région de la Grande Caraïbe (y compris la formation et le renforcement de capacités pour les gestionnaires d'aires marines protégées), et finalisation du projet en appui à l'Initiative du défi caribéen;
 - c) Élaboration de directives pour la gestion d'aires et espèces protégées;
 - d) Conservation d'espèces menacées et en danger d'extinction; et
 - e) Conservation et utilisation durable des écosystèmes côtiers et marins (y compris les activités relatives aux récifs coralliens et aux espèces exotiques envahissantes et la mise en œuvre des composantes du projet CLME).
21. Lors de son exposé, le Secrétariat s'est reporté aux aires de travail ci-dessous et document à l'appui:
- Rapport du Centre régional d'activités (CAR SPAW) de Guadeloupe concernant les activités du RAC et le budget pour l'exercice 2015-2016 (UNEP DEPI)/CAR WG 38/INF.4);
 - Mise à jour concernant le Réseau et forum pour la gestion des aires marines protégées (CaMPaM) et ses activités principales, y compris le Projet de Réseau des aires marines protégées résilientes des Caraïbes orientales (ECMMAN) (UNEP DEPI)/CAR WG 38/INF.5);
 - Évaluation des activités du CaMPAM et recommandations pour l'amélioration (UNEP WG 38/INF6);
 - « La biodiversité pour le développement durable dans les Caraïbes au moyen de la gestion écosystémique », projet financé par le gouvernement de l'Italie (UNEP(DEPI)/CAR WG 38/INF8);
 - Documents relatifs au mammifères marins en appui au Plan d'action pour les mammifères marins du SPAW (UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.10, UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.11, UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.13, UNEP(DEPI)/CARWG.38/INF.16 et UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.18);
 - Le Réseau caribéen et directives GCRMN (UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.17);

- La plateforme et les fiches relatives à l'échouage des sargasses (UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.9, UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.12, UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.14 et UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.15); et
 - Le projet du FEM relatif aux grands écosystèmes marins (CLME+) et sa mise en œuvre conjointe par les sous-programmes AMEP et SPAW (UNEP(DEPI)/CAR WG.37/INF.7).
22. Les activités ci-dessous ont été mises en œuvre pendant les deux années, visant le développement de synergies, la promotion du protocole et l'optimisation des ressources:
- Appui à la conservation des espèces d'oiseaux en collaboration avec BirdsCaribbean. La chargée de programme du SPAW a présenté un exposé sur le Protocole et programme SPAW auprès du Réseau pour l'éducation sur les oiseaux de la Caraïbe à l'occasion du Festival des oiseaux des Caraïbes par le biais d'un *webinar ouvert sur les oiseaux endémiques des Caraïbes*, intitulé « *Ouvrir les ailes pour la conservation des oiseaux* », le 5 mai 2016.
 - Un Mémoire de coopération avec la Commission de la Mer des Sargasses est en pourparlers, dans le but de renforcer la collaboration avec cette initiative.
 - Une coopération a été établie avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) (avec l'appui du Consortium international pour la lutte contre la criminalité liée à la vie sauvage (ICCWC)) et la CITES par le biais de la participation à l'*Atelier sur l'application des normes relatives à la vie sauvage dans la région des Caraïbes* portant sur le trafic illégal d'espèces qui s'est tenu aux Bahamas du 20 au 22 juillet 2016, qui a rassemblé des experts et des fonctionnaires gouvernementaux de la région dans le but de débattre et d'identifier les menaces clés et les recommandations relatives à la criminalité contre la faune, et de resserrer les liens de coopération au moyen d'un *Réseau pour l'application des normes relatives à la vie sauvage dans les Caraïbes* (Caribéen).
 - Participation à la 5^e Réunion de l'Initiative régionale pour la conservation et l'utilisation raisonnable des zones humides des Caraïbes- Cariwetde la Convention Ramsar, qui s'est déroulée à Sainte Lucie le 5 août 2016, lors de laquelle un exposé sur le Protocole et le programme SPAW a été présenté par le CAR SPAW.
 - Participation au *Premier atelier de renforcement des capacités pour non-parties à la CMS de la région des Caraïbes* organisé par les secrétariats du PNUE/CMS et le la Communauté Caribéenne (CARICOM), qui s'est déroulé à la Barbade du 31 août au 2 septembre 2016, visant à informer les non-parties de la région de la Caraïbe sur les travaux et les buts de la Convention, et comment faire partie du traité. L'exposé a porté sur le Protocole et le programme SPAW, et a été présentée par le coordinateur du PNUE-CEP.
23. Mme Vanzella-Khouri a informé les participants sur les activités entreprises afin de renforcer les aires protégées dans la région au moyen du CaMPAM (voir UNEP(DEPI)/CARWG.38/INF.5). Ces activités ont été essentiellement mises en œuvre dans le cadre de : i) Réseau d'aires marines gérées de la Caraïbe orientale résilientes au climat (Projet ECMMAN), dirigé par The Nature Conservancy (TNC) et financé par le Ministère de l'Environnement de la République Fédérale d'Allemagne, et qui vise à promouvoir des aires marines protégées gérées avec efficacité dans les Caraïbes insulaires et pays associés ; et ii) le projet « Biodiversité pour le développement durable des Caraïbes au moyen de la gestion écosystémique », financé par l'Italie, qui par le biais de la gestion des informations, la formation et l'application d'outils tels que les systèmes d'aide à la décision renforce la gestion intégrée d'aires multi-utilisations en comptant sur l'implication de

parties-prenantes multisectorielles pertinentes.

24. Le Secrétariat a parlé brièvement de l'évaluation des aires protégées proposées pour inclusion par les parties, telle que contenue dans le document « Propositions d'aires protégées pour inclusion aux annexes su Protocole SPAW » (UNEP(DEPI)/CAR WG.38/5). Il a été noté que trente-et-une (31) aires protégées sont actuellement incluses au Protocole SPAW, à la suite des COP7 et 8 respectivement, et qu'une (1) nouvelle aire a été proposée. La disponibilité des ressources étant limitée pendant les deux années en question, plusieurs activités ont dû être reportées dans le cadre du programme de coopération en ce qui concerne les AP relevant du Protocole.
25. Les plans du Secrétariat, conjointement avec le CAR SPAW et le CaMPAM, prévoient donc de se concentrer sur la collaboration et la mobilisation de fonds pour la période 2017-2018, afin de réactiver le programme de coopération pour les sites inclus dans la liste du SPAW. Un nouvel appel a été lancé en juillet 2016 adressé aux gestionnaires des sites inclus aux annexes du SPAW, afin d'identifier les activités les plus pertinentes devant être planifiées conformément aux priorités et aux besoins actuels, et de mettre à jour la liste d'activités définies lors de la dernière réunion des aires protégées inscrites aux annexes du SPAW lors du GCFI2013 (voir UNEP(DEPI)/CAR WG.36/INF.9) (voir point 5 de l'ordre du jour).
26. Le Secrétariat a invité Mme Sandrine Pivard, qui a remplacé Mme Anne Fontaine à la direction du CAR SPAW en septembre 2016, de fournir une mise à jour des appuis supplémentaires reçus par le RAC du SPAW afin d'atteindre les buts de ce sous-programme.
27. Dans son exposé, Mme Pivard a rappelé que le CAR SPAW est localisé en Guadeloupe, Antilles françaises, et plus précisément hébergé au siège du Parc National de la Guadeloupe depuis 2009. Les frais de fonctionnement du CAR sont couverts par le gouvernement français, y compris les salaires d'une directrice, d'un coordinateur de projet senior et d'un assistant administratif. Mme Pivard a indiqué que cette équipe était également composée de personnel à contrats à durée déterminée (cinq, puis quatre effectifs), dont quatre coordinateurs de projet (dont un contrat a touché à sa fin mi-2016) et d'un assistant administratif. Les salaires de deux (2) de ces postes étaient couverts par deux (2) projets spécifiques : le Régime volontaire pour la biodiversité et les services écosystémiques dans les régions ultrapériphériques et les pays et territoires d'outre-mer (BEST II) et ECMMAN
28. Mme Pivard a indiqué que l'appui du CAR au Secrétariat concerne plusieurs activités, et notamment les actions mandatées par la COP8 du SPAW concernant la liste d'aires protégées relevant du SPAW et leur groupe de travail respectif ; la mise en œuvre des actions prioritaires dans le cadre du plan d'action pour la conservation des mammifères marins dans la région de la Grande Caraïbe (MMAP) ; l'appui d'activités visant la conservation d'espèces en danger ; coordination des activités et de la stratégie pour la maîtrise d'espèces envahissantes telles que le poisson lion ; la coordination du groupe de travail sur les critères et procédure pour l'évaluation des exemptions conformément à l'article 11(2) du Protocole SPAW, et application des critères pour l'inclusion d'espèces aux annexes du Protocole ; révision et traduction de plusieurs documents. Une page Internet a été mise à jour en trois langues (anglais, français, espagnol) et un bulletin trimestriel a été publié six fois jusqu'à ce jour (voir UNEP(DEPI)/CARWG.38/INF.4).
29. Mme Pivard résume les autres activités développées par le CAR ayant été requises et financées par le gouvernement de la France en ligne avec les objectifs et les actions du plan de travail du SPAW, y compris l'appui à la remise en marche du GCRMN dans la région de la Grande Caraïbe ; la conservation des mangroves, la mise en œuvre d'un projet de Blue Finance ; et le partage de données sur le plan régional concernant l'échouage des sargasses, en partenariat avec les organisations intéressées.

30. Mme Vanzella-Khouri a exposé les activités principales du CaMPAM pour les deux ans en question, en raison de l'absence de la coordinatrice du CaMPAM, Mme Georgina Bustamante. Dans son exposé, Mme Vanzella-Khouri a décrit les deux (2) principales initiatives de renforcement des capacités mises en place au moyen du cours régional de formation des formateurs (en anglais et en espagnol), ainsi que les activités de communication et information, et la mise en œuvre du programme de petites subventions CaMPaM-ECMMAN (dont il est question ci-dessus). Les nombreux produits du CaMPAM pour les deux ans en question sont décrits en détail dans le document UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.5.
31. Outre les travaux du Secrétariat sur les mammifères marins, le Président a donné un exposé en représentation de Mme Nathalie Ward, du Sanctuaire marin de Stellwagen Bank de la NOAA (SBNMS). Dans son exposé, le Président a mis en évidence le Programme de sanctuaire de la baleine à bosse de l'Atlantique nord (NAHP-SSP), mis en place en 2006 par le SBNMS de la NOAA dans le but de renforcer la protection d'une population partagée de baleines à bosse dans l'Atlantique nord. Il a été noté que le projet NAHP-SSP a conclu des accords internationaux dans le cadre du PNUE SPAW avec un certain nombre de parties contractantes (dont la République dominicaine, la France et les Antilles néerlandaises) et qu'il s'agit du premier et du plus important réseau pour la protection de la baleine à bosse aux deux extrémités de son parcours migratoire. En 2014, en outre, le SSP a lancé le CARIB Tails, un programme scientifique dont le but était celui de demander aux propriétaires de bateaux de plaisance et aux croisières de prendre des photos de baleines à bosse afin de contribuer au catalogue de la banque de données sur la baleine à bosse de l'Atlantique nord.
32. M. Ferdy Louisy, Président du Parc national de la Guadeloupe, en représentation du gouvernement français, a fait le point sur la réintroduction du lamantin des Antilles en Guadeloupe. Dans son exposé, M. Louisy a défini les bénéfices du point de vue de la conservation, les jalons du projet, ainsi que les points forts, sa base scientifique et sa gestion.
33. Le Secrétariat a présenté une vue d'ensemble de l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet FEM/PNUD sur le Grand écosystème marin de la Caraïbe (CLME+) (voir documents UNEP(DEPI)/CAR WG.36/INF.7 et UNEP(DEPI)/CAR WG.37/INF.7), ayant pris note de la remise en activité du GCRMN dans la région de la Grande Caraïbe. Le Secrétariat, au nom du Groupe de direction du GRMN Caraïbes, a montré une vidéo d'introduction de l'Initiative caribéenne GCRMN, et des travaux réalisés sur la surveillance continue des récifs coralliens dans les Caraïbes, réalisée par des experts régionaux et internationaux.
34. Le Secrétariat a invité Mme Ligia Collado Vides, consultante chargée de l'évaluation des 15 dernières années d'activité du CaMPAM (voir document UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.6), à présenter les résultats et recommandations pour son développement et amélioration. Il a été indiqué que, depuis sa création, le CaMPAM a occupé une position de leader en ce qui concerne le renforcement de capacités au niveau des AMP. Le réseau a créé un forum et une liste de distribution permettant d'améliorer la communication entre les gestionnaires et le personnel d'AMP, ainsi que de diffuser des informations sur des événements, des opportunités et des résultats de recherches relatives au thème de la gestion des AMP dans la région. Le CaMPAM avait amorcé ses activités de renforcement des capacités au moyen de son programme de formation des formateurs, y compris les activités de suivi sur le plan local et son programme de tutorat. De plus, le CaMPAM a appuyé la participation aux sessions annuelles des AMP aux réunions du GCFI, ainsi qu'à la résolution de besoins locaux au moyen de subventions spécifiques. Dans le but de conserver son rôle de leader et la qualité de ses services, il a été recommandé qu'une Équipe exécutive et consultative se charge de la mise à jour du plan stratégique. Le plan stratégique devrait comprendre la remise à jour de la liste de distribution du forum, la mise à jour du programme de formation des

formateurs, l'organisation de cours thématiques, la formation en ligne et l'utilisation accrue de la technologie pour des fins d'enseignement et de création de réseaux.

35. Finalement, le Secrétariat a rappelé aux délégués les défis rencontrés pendant les deux années en question au niveau de la mise en œuvre d'activités mandatées par les parties, en raison des contraintes budgétaires et de ressources dont a souffert le Secrétariat. Toutes les activités réalisées ont été financées par des sources autres que le Fonds fiduciaire des Caraïbes. Le Président a remercié le Secrétariat et les partenaires pour leurs présentations riches en contenus et en informations. Il a ensuite invité les délégués à exprimer leurs observations sur les activités mises en place, et à formuler les recommandations requises.
36. Le délégué des Antilles néerlandaises a demandé des renseignements sur le Fonds fiduciaire des Caraïbes, et sur les raisons pour lesquelles les financements n'ont pas été en mesure de couvrir les travaux du Secrétariat.
37. Le Secrétariat a expliqué que, au cours des six (6) dernières années, les contributions volontaires des parties au Fonds fiduciaire n'avaient pas augmenté, et que, de plus, plusieurs pays devaient des contributions accumulées et que les paiements n'étaient pas effectués dans les délais, ce qui a des effets sur le budget en général.
38. Le délégué de la République dominicaine a félicité le Secrétariat pour son excellent travail compte tenu de ses ressources limitées, et a indiqué qu'il désire poursuivre sa collaboration avec le Secrétariat à la mise en œuvre du projet EBM financé par l'Italie, et a félicité le Parc national de la Guadeloupe et la France pour leurs efforts de réintroduction du lamantin des Antilles.
39. La déléguée de la Colombie a également reconnu le travail du Secrétariat et ses réussites au long des deux années passées. Elle a manifesté le désir de son pays de poursuivre ses travaux en collaboration avec le Secrétariat et de poursuivre l'important travail visant les mammifères marins, les baleines en particulier, la Colombie menant de nombreuses activités pour leur conservation dans l'Océan Pacifique. Il est également essentiel d'unir les efforts pour la restauration des écosystèmes marins et les mangroves. Il est également nécessaire d'attirer l'attention sur certains efforts en cours susceptibles de fournir une idée plus claire des activités de restauration. La déléguée a indiqué que des efforts importants sont en cours en Colombie visant la récupération des récifs peu profonds.
40. La déléguée des États-Unis a signalé que le Plan d'action régional pour la conservation des mammifères marins a indiqué que la population de cachalots dans les Caraïbes orientales a baissé, ce qui est préoccupant et requiert d'un appui et d'une coopération accrue sur le plan régional. Il a été recommandé de déployer des efforts visant à mobiliser plus de financements dans l'espoir que le SPAW pourra soutenir ces efforts, s'agissant d'un besoin urgent pour un futur proche.
41. Le délégué des Antilles néerlandaises a entériné la position des États-Unis sur les cachalots, en offrant sa totale collaboration pour tous les efforts déployés tout en n'étant pas nécessairement en mesure de fournir des ressources financières. Il a félicité les exposés présentés, et notamment, concernant le CaMPAM, son évaluation positive à l'issue de 15 ans de travail, et appuie les recommandations ayant été avancées.
42. Il a, de plus, informé les participants de l'initiative des Pays-Bas d'établir un sanctuaire pour les mammifères marins à Saba et Bonaire, et particulièrement pour les mammifères marins et les requins, en se concentrant sur des règlements supplémentaires. Il a pris note des partenariats existants par le biais de programmes jumelés de sanctuaires entre les États-Unis et les Antilles néerlandaises (par exemple le Sanctuaire pour mammifères marins de Yarari), y compris les pourparlers pour un protocole d'entente avec le Sanctuaire marin national de Stellwagen Bank, et un

autre avec la République dominicaine. Il applaudit les travaux du GCRMN Caraïbes, en assurant le soutien continu de son pays à l'initiative et des formations prévisionnelles pour Bonaire, en collaboration avec le CAR SPAW dans le cadre du projet CARI'MAM.

43. La déléguée de la France a remercié les États-Unis pour avoir accepté d'accueillir la réunion et le Secrétariat, le CAR SPAW et toutes les parties pour leur travail dans le cadre du Protocole SPAW. Elle a félicité la présentation sur les activités du programme et l'excellent travail mené à bien, et exprime sa reconnaissance pour le soutien fourni par le CAR SPAW malgré les défis. Elle a souligné l'intérêt de la France à travailler aux côtés des États-Unis, aux initiatives mentionnées ci-dessus, et a exprimé la disposition à partager des informations et de fournir un soutien dans la mesure du possible. Elle a également fait remarquer les initiatives portées par la France pour la protection des récifs coralliens (IFRECOR), ayant adopté un programme national 2016-2020, outre la désignation récente de la France à la présidence de l'ICRI. Parmi les autres initiatives citées, il est important de noter les activités sur les mangroves et les zones humides (notamment un plan de reboisement en Guadeloupe, prévoyant la réhabilitation de 18 hectares de forêt).
44. La déléguée de la Colombie reconnaît l'importance du GCRMN Caraïbes en soulignant la participation de la Colombie et des ses interventions au niveau des récifs coralliens.

POINT 5: AIRES PROTÉGÉES PROPOSÉES PAR LES PARTIES POUR INCLUSION DANS LA LISTE DU PROTOCOLE SPAW

45. Le Président a invité le Secrétariat et M. Franck Gourdin, coordinateur du groupe de travail pour l'évaluation des aires protégées proposées pour inclusion dans la liste, de présenter en synthèse les propositions avancées par les parties, tel que l'énonce le rapport du groupe de travail (document UNEP(DEPI)/CAR WG.38/5) et faisant suite à la Décision 2 de la COP8 du SPAW (Carthagène, Colombie, 9 décembre 2014).
46. Dans son rapport, M. Gourdin a déclaré que les contraintes au niveau des ressources au cours des deux dernières années ont résulté dans le report de plusieurs activités planifiées dans le cadre du Programme de coopération pour les sites actuellement inscrits à l'annexe du Protocole. Le Secrétariat, ainsi que le CAR SPAW et le CaMPAM sont actuellement à la recherche de nouvelles collaborations et de nouveaux financements pour la période 2017-2018 afin de réactiver le Programme de Coopération.
47. En ce qui concerne les nouveaux sites proposés pour inclusion, M. Gourdin a indiqué que, en mars 2016, le Secrétariat avait invité les parties contractantes au SPAW à proposer des aires protégées additionnelles pour inclusion à l'annexe du Protocole SPAW pour examen par la STAC7. Il a indiqué qu'une (1) aire protégée avait été proposée pour inclusion à l'annexe (le Parc national Cayos de San Felipe à Cuba), et que ladite proposition avait été révisée entre les sessions par le Groupe de travail, conformément aux critères et procédures révisés convenus, et à la Décision 2 de la COP8. Il a ajouté qu'une grille d'évaluation était actuellement en phase d'élaboration afin de faciliter la révision des aires proposées par le Groupe de travail.
48. Les délégués ont été invités à soumettre leurs observations au rapport du Groupe de travail sur les aires protégées proposées pour inclusion, et de formuler des recommandations adressées à la COP9 en 2017.
49. Le délégué des Antilles néerlandaises a remercié le CAR SPAW pour sa présentation et a s'est réjoui de la proposition avancée par Cuba. Il a souligné le volume de travail requis pour évaluer si une aire est susceptible d'être protégée, en indiquant que le CAR du SPAW avait fait un excellent

travail. Il a recommandé d'explorer des options permettant de relier les aires protégées inscrites à Google Earth, ce qui aiderait à promouvoir le SPAW et donner au public la possibilité d'explorer ces sites.

50. La délégation des États-Unis a également apporté son appui à la proposition avancée par Cuba, en considérant que l'inclusion de ladite aire protégée par Cuba serait essentielle pour l'amélioration des sciences de la mer, de la conservation et des relations bilatérales, compte tenu de la proximité entre les deux pays. Les États-Unis ont également fait part de leur soutien et de leur désir de collaborer activement à la réactivation du Groupe de travail ad hoc et du Programme de coopération pour les sites inclus.
51. Le Le délégué de la République dominicaine a remercié l'équipe technique pour son évaluation et a déclaré d'être favorable à l'inclusion du site de Cuba à l'annexe, en vue d'accroître le réseau d'AP relevant du Protocole SPAW. Il a souligné que son pays possède un réseau important d'AP, avec des liens qui unissent le corridor biologique entre Cuba, Haïti et la République dominicaine.
52. Le délégué de Sainte-Lucie a indiqué que son pays souhaiterait que l'accent soit mis sur le renforcement de la gestion des AMP existantes plutôt que sur l'ajout de nouvelles AP, et s'est réjoui des recommandations concernant l'évaluation de la performance de certaines de ces aires. Il a reconnu que plusieurs de ces aires ne disposent que de ressources limitées, et soutient de ce fait la réactivation du GT pour l'évaluation de la performance des aires existantes, afin de définir comment il serait possible de renforcer ces aires et de répondre à leurs besoins pour que celles-ci soient plus efficaces.
53. La délégation de la France a remercié le Secrétariat et le CAR du SPAW pour leur travail et a déclaré être également favorable à l'inclusion de l'AP proposée par Cuba aux annexes du SPAW. La délégation a pris note des observations et a indiqué d'être favorable à la définition d'un processus pour la révision et la communication de l'état d'avancement des aires inscrites. Dans ce contexte, la déléguée a suggéré des révisions périodiques des aires inscrites au Protocole SPAW (par exemple tous les six (6) ans), tel que le prévoient des Protocoles à d'autres conventions internationales (par exemple la Convention de Barcelone), et que les expériences vécues dans le contexte de la Méditerranée pourraient être prises en compte. La déléguée a proposée de fournir des informations supplémentaires à cet égard au Secrétariat.
54. Le délégué du CRFM a parlé de la 16^e réunion de la COPACO s'étant déroulée récemment, au cours de laquelle le rôle des AMP a été soumis à discussion. Ces dernières sont été reconnues comme étant un outil favorisant la pêche responsable et des moyens de subsistance durables, tel que l'indiquent les Directives techniques de la FAO pour les AMP et les pêcheries. Il a donc été noté qu'une approche plus « centrées sur les personnes » était nécessaire en ce qui concerne l'établissement et la gestion d'une AMP, en tenant compte du fait que l'accès aux ressources de la pêche est essentiel pour les communautés de pêcheurs et leurs moyens de subsistance – la COPACO a également souligné qu'il existe un besoin pour les communautés de pêcheurs d'assurer leur accès aux ressources dont dépend leur subsistance, conformément aux Directives de la FAO sur les régimes fonciers et aux Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale. Il a été recommandé que la collaboration régionale portant sur les pêcheries, l'environnement et les utilisateurs des ressources soit renforcée en ce qui concerne les AMP et la gestion des pêcheries.
55. Le délégué de la République dominicaine a ajouté qu'une aire protégée ne peut se limiter à l'élément humain, et que l'objectif réel des plans de gestion des aires protégées ne devrait pas constitué un obstacle aux activités de la pêche.

56. En ce qui concerne les informations relatives aux AP, le Secrétariat a noté que des orientations sont fournies aux parties conformément à l'article 19 du Protocole en requérant des mises à jour régulières des listes des aires protégées, mais sans pour autant donner de délai spécifique. Le délégué des Antilles néerlandaises a rappelé le processus actuel de communication établi par la Convention de Carthagène pour que les parties suivent une structure particulière pour présenter leur rapport de tous les aspects de la Convention.
57. La République dominicaine a pris note des observations de la France et considère qu'une évaluation normalisée pourrait être utilisée, en tenant compte des exigences adoptées pour les biosphères de l'UNESCO.
58. Les délégués sont convenus qu'une évaluation normalisée pour les aires protégées inscrites pourrait être préparée, et il a été suggéré que le Groupe de travail ad hoc pourrait s'en charger. Le processus d'évaluation des biosphères de l'UNESCO est l'un des exemples dont il faut tenir compte à ce propos.
59. Le délégué du CRFM a pris note des observations du Secrétariat sur la collaboration accrue entre les différents organes chargés de la pêche dans les Caraïbes. Il a fait remarquer qu'OSPESCA, le CRFM et la COPACO ont travaillé de concert et ont signé un Protocole d'entente cette année visant à renforcer leurs rapports, ce qui pourrait aider les efforts d'harmonisation. Une collaboration accrue entre le CEP-PNUE se verra également renforcée par le Projet CLME+.
60. Finalement, l'observatrice de TNC s'est déclarée favorable à l'idée de la détermination d'exigences relatives à l'évaluation et à la présentation de rapports, tout en répétant qu'il est important de rappeler que plusieurs sites disposent de ressources limitées et requerront donc d'assistance pour satisfaire lesdites exigences. Elle a souligné, à cet égard, les travaux du projet ECMAN.

**POINT 6: ESPÈCES PROPOSÉES PAR LES PARTIES CONTRACTANTES POUR
INCLUSIONAUX ANNEXES DU PROTOCOLE SPAW**

61. Le Président a invité le Secrétariat à présenter les travaux entrepris depuis la COP8, et les propositions avancées par les parties pour inclusion aux annexes du Protocole SPAW (voir documents UNEP(DEPI)/CAR WG.38/4 et UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.7). Les propositions d'espèces pour inclusion comprennent des requins et des raies, le mérou de Nassau (*Epinephelus striatus*), une espèce d'oiseau (*Passerina ciris*), et un gastéropode (*Liguus fasciatus*). Des propositions comprenaient également le déplacement d'espèces de l'Annexe II à l'Annexe III et vice-versa.
62. Le Secrétariat a invité la Directrice du CAR SPAW à présenter son exposé à ce propos. Dans son exposé, Mme Pivard a indiqué que, à la suite de la COP8, les Annexes au Protocole ont été mises à jour et saisissent le nombre exact d'espèces actuellement inscrites aux documents indiqués : Annexe I : 53 espèces de plantes, Annexe II : 114 espèces, y compris toutes les tortues marines et mammifères marins de la région, et Annexe III : 43 espèces de plantes et 32 espèces d'animaux. Mme Pivard a fait remarquer que 131 espèces inscrites aux annexes SPAW figurent également sur les listes d'autres instruments internationaux, dont 21 espèces aux annexes de la CMS (Convention de Bonn), 77 aux annexes de la CITES (Convention de Washington) et 33 dans la réglementation de l'Union Européenne relative au commerce de la Faune et Flore sauvage.
63. L'état d'avancement des travaux du Groupe de travail sur l'application des critères pour l'inclusion d'espèces aux annexes du Protocole SPAW a été précisé. Dans le but d'achever la révision et l'épuration de la liste initiale d'espèces pour inclusion aux Annexes, une liste restreinte d'espèces a

été préparée au cours des deux années par le Groupe de travail spécifique, y compris les espèces ou groupes d'espèces supplémentaires, en collaboration avec la Liste rouge pour les Caraïbes de l'UICN. (voir Rapport UNEP(DEPI)/CAR WG.38/4) (voir également UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF. 7 Addenda 1 & 2, WG.36/INF. 12 et WG.36/INF. 13).

64. Il a été rappelé aux parties les procédures à suivre pour l'inclusion de nouvelles espèces conformément à l'article 11(4) du Protocole SPAW, et les informations devant être renseignées dans les propositions d'inclusion d'espèces. Il a été rappelé que dix (10) espèces ont été incluses lors de la COP8, dont quatre (4) coraux bâtisseurs de récifs à l'Annexe II (*Acropora cervicornis*, *Acropora palmata*, *Orbicella annularis* et *Orbicella faveolata*), 3 espèces d'oiseaux (le pétrel diabolin, la grive de Bicknell (Annexe II) et le pigeon à couronne blanche (Annexe II), ainsi que trois espèces de plantes à l'Annexe II (*Guaiacum sanctum*, *Ekmanianthe longiflora* et *Bombacopsis emarginata*).
65. Les délégués ont été invités à soumettre leurs observations ou interventions sur les propositions et à formuler des recommandations adressées à la COP9 en 2017.
66. La déléguée de la France a remercié les parties pour le travail qu'elles ont accompli vis-à-vis des propositions de nouvelles espèces. Elle a rappelé les travaux du Groupe de travail et les progrès remarquable accomplis par celui-ci. Elle a recommandé de rétablir le Groupe afin de poursuivre les travaux de collecte de propositions par les parties pour révision et présentation à la prochaine STAC en 2018. Elle a soutenu, encore une fois, que son pays participera activement au Groupe, et qu'il est nécessaire de renforcer les synergies sur le plan régional, surtout pour mettre en commun les connaissances scientifiques concernant la conservation des espèces (en vue de proposer de nouvelles espèces pour adoption).
67. La déléguée de la France a demandé des explications quant à la recommandation de passer l'amazone de Cuba (*Amazona leucocephala*) et le crocodile américain (*Crocodylus acutus*) de l'Annexe II (protection stricte) à l'Annexe III (mesures de gestion). En absence de justification étayant l'état de conservation de l'espèce, il a été indiqué qu'il ne convient pas de baisser le niveau de protection. Les avis ont été favorables au passage du dendrocygne des Antilles (*Dendrocygna arborea*) de l'Annexe III à l'Annexe II, et à l'ajout du passerin nonpareil (*Passerina ciris*) à l'Annexe II, acceptant ainsi la proposition du gouvernement de Cuba, sujette aux exigences posées par la COP au moyen des Directive pour l'adoption de nouvelles espèces et à la présentation d'une justification scientifique adéquate.
68. Les délégués sont convenus d'analyser ces propositions en détail. Le délégué de la République dominicaine a noté que le crocodile américain est une espèce vulnérable ayant des zones de reproduction spécifiques dans la région. La République dominicaine souhaite donc connaître les informations/justifications spécifiques expliquant le passage de cette espèce de l'Annexe III à l'Annexe II. Le délégué a souligné le fait que la population de cette espèce symbole des Caraïbes est déjà limitée en République dominicaine. La protection internationale vis-à-vis de cette espèce ayant plutôt tendance à être renforcée, le délégué a indiqué ne pas comprendre les raisons pour lesquelles le niveau de protection devrait être abaissé dans le cadre du Protocole.
69. La déléguée des États-Unis a réexaminé les travaux du GT depuis la dernière COP, qui comprennent la procédure pour l'inclusion aux annexes mises à jour. Elle se joint à la demande posée par la République dominicaine.

70. Le délégué du CRFM a exprimé sa préoccupation vis-à-vis d'espèces d'intérêt commercial dans le secteur de la pêche, en remarquant qu'il est important d'amorcer un dialogue avec les parties-prenantes afin de mieux déterminer comment procéder dans le processus de prise de décision pour certaines de ces espèces.
71. Concernant la liste présentée, le délégué de Sainte-Lucie a indiqué que sa délégation n'avait pas reçu le courriel du Secrétariat, et que la délégation se sentait préoccupée par certaines des espèces proposées pour inclusion à l'Annexe II, celles-ci ayant une importance commerciale et culturelle significative en raison de leur impact sur les moyens de subsistance. Il a donc exprimé sa préoccupation concernant le retour d'information demandé, et espère qu'une discussion plus approfondie puisse avoir lieu sur ces propositions.
72. Le délégué du Guyana a remercié le Secrétariat pour sa présentation et a noté que bon nombre des espèces mentionnées sont protégées par la Règlement pour la gestion et conservation de la vie sauvage de son pays. En ce qui concerne les deux (2) espèces de requins-marteaux, le délégué se demande s'il existe la possibilité de pouvoir disposer de plus de temps pour procéder aux consultations auprès des autorités pertinentes, n'ayant reçu que très récemment une notification de la CITES pour révision avant la réunion du STAC.
73. Le Secrétariat a remercié Sainte-Lucie et le Guyana pour leurs observations, et a expliqué que le processus d'inclusion aux annexes avait été approuvé et mis en œuvre par les parties conformément aux Décisions de la COP8. En réponse à la requête du Guyana, le Secrétariat s'est dit favorable à ce qui a été proposé et considère qu'il serait possible d'approfondir le dialogue et les consultations, avec l'accord du groupe (avant la COP9) et d'inclure ce point aux recommandations de la réunion.
74. Le délégué des Antilles néerlandaises a expliqué que les espèces incluses au Protocoles SPAW n'ont aucun rapport avec la CITES. Malgré le désir d'harmonisation, il s'agit de deux instruments très distincts. Il a rappelé les détails relatifs à la protection relevant de l'Annexe III, en indiquant qu'il est raisonnable de demander aux parties de prendre des mesures afin de régler la capture de ces espèces afin d'éviter leur extinction, surtout en ce qui concerne les espèces sous pression. Il a souligné que, malgré tout, si une espèce est menacée elle peut être placée sous la protection de l'Annexe II, indépendamment des annexes de la CITES. Il a rappelé aux délégués la raison d'être du Protocole SPAW (éviter l'extinction des espèces), car il est important de ne pas se concentrer sur les règlements commerciaux relatifs à la pêche ou à la capture, ces aspects n'étant pas le problème de fond des parties au Protocole SPAW.
75. La délégation des États-Unis a mis en évidence les détails de la proposition regardant le mérrou de Nassau pour inclusion à l'Annexe III : 1) les rassemblements aux frayères, ce qui rend l'espèce vulnérable à la pêche ; 2) le fait que le mérrou de Nassau soit susceptible d'être surexploité ; 3) leurs voies migratoires couvrant des centaines de kilomètres en direction des frayères et traversant ainsi des limites juridictionnelles ; 4) la survie des larves dans les colonnes d'eau étant de 40 jours au maximum, ce qui implique que les larves sont emmenées par les courants dans la région de la Grande Caraïbe ; 5) les règlements visant à limiter la pêche dans les frayères a permis d'observer une augmentation de la population ; et 6) un règlement régional est essentiel, ainsi que l'engagement à le faire appliquer pour protéger les individus dans les frayères.
76. Le délégué des Bahamas a remercié les États-Unis pour sa présentation, en indiquant que son pays a passé des règlements relatifs à la pêche durable, compte tenu de la valeur traditionnelle et commerciale de ces espèces. Entre décembre et février, la pêche a été interdite et une recherche est en cours sur les rassemblements aux frayères afin de renforcer la gestion durable. S'agissant d'une espèce possédant une valeur commerciale dont la population est en déclin, les Bahamas se réjouissent de tout effort conjoint relatif à des mesures de gestion, mais nécessitent également une

discussion plus approfondie sur l'échelon national sur la proposition, et ne sont donc pas en mesure de se prononcer sur la proposition avancée par les États-Unis en ce moment.

77. Les délégués de la Colombie et des Antilles néerlandaises ont indiqué d'être favorables à la proposition des États-Unis ; par ailleurs, les Antilles néerlandaises ont suggéré aux Bahamas de se concentrer sur les éléments techniques au moment de prendre une décision pour la COP9, le STAC n'étant pas le forum adéquat à cet égard.
78. La délégation de la République dominicaine a admis que le mérou de Nassau est soumis à une forte pression et a accueilli favorablement la proposition des États-Unis, étant entendu que des efforts conjoints sont nécessaires pour faire céder ladite pression.
79. La déléguée de la France a fait part d'une importante hausse de la population de l'espèce en Martinique à la suite de trois (3) ans de gestion prudente.
80. Le Secrétariat a pris note des observations ci-dessus, en précisant que certaines espèces d'intérêt commercial étaient déjà inscrites à l'Annexe III du Protocole (*Palinuridae* et *Lobatus giga*, par exemple), et que le Secrétariat travaillait de concert avec plusieurs organisations dans le domaine de la pêche dans le but de coordonner et surveiller l'état de ces espèces.
81. Le délégué du CFRM a indiqué que les effectifs desdites espèces étaient en diminution (tel que le confirment les données disponibles), et que plusieurs consultations dans le passé avaient pour objectif de répondre à ce problème. L'Annexe III, en ce cas, ne constituait pas une option appropriée en raison de son importante souplesse. En général, une meilleure gestion et de meilleurs efforts de coordination se sont révélés nécessaires et les parties devraient s'y consacrer.
82. M. Paul Hoetjes, représentant des Antilles néerlandaises, a été invité à présenter un exposé sur les cinq (5) espèces de requins et les trois (3) espèces de raies proposées pour inclusion aux Annexes II et III du Protocole SPAW.
83. Plusieurs délégations ont manifesté leur soutien à la proposition avancée par les Antilles néerlandaises, outre le besoin d'établir des règlements pour les pêcheries, tout en indiquant que des discussions de la même teneur s'étaient déroulées lors de la COP17 de la CITES à propos de l'inclusion de deux (2) espèces de raies.
84. La déléguée des États-Unis a indiqué que le poisson-scie tident est listé comme espèce menacée sous l'*Endangered Species Act* depuis plusieurs années et a ainsi fait par de son accord d'inscrire cette espèce à l'Annexe II, au vu d'un nombre d'informations scientifiques suffisantes pour confirmer qu'elle rencontre bien les critères attendus. Elle a cependant émis des réserves concernant la proposition relative au requin-baleine, indiquant que celle-ci serait pour le moment pas assez justifiée scientifiquement, notamment dans la Caraïbe, pour répondre aux critères attendus par l'Annexe II.
85. De façon similaire, plusieurs délégations ont également soutenu le projet des Antilles néerlandaises en émettant quelques commentaires. La déléguée de la Colombie a félicité ces propositions, en mettant en évidence la participation de son gouvernement au sein du groupe de travail CITES sur les requins, dans lequel elle siège en tant que présidente, et le travail relatif à plusieurs de ces espèces à la COP16 de CITES en Thaïlande ainsi que leur soutien d'inclure des propositions à la COP17 de Johannesburg en Afrique du sud. De même, elle a souligné le travail entrepris en Colombie, soutenu par la FAO, dans le cadre des certifications relatives à l'identification des ailerons de requins (CITES Annexe II) avec différentes institutions et le travail sur l'amélioration des codes tarifaires nationaux pour les nageoires et la viande de requin. Pour toutes ces raisons, elle a soutenu la proposition des Pays-Bas dans son intégralité, à l'exception du requin longimane, qu'elle a recommandé d'inscrire en Annexe

III en cohérence avec ce qui a été présenté et soutenu par la convention CITES. Le délégué de la République Dominicaine a approuvé ces commentaires.

86. Le délégué du CRFM est convenu que des discussions et consultations supplémentaires seraient nécessaires, surtout en ce qui concerne les espèces de requins proposés avant que son organisation puisse offrir son soutien.
87. Le délégué des Antilles néerlandaises a encouragé les observateurs à apporter des contributions au même titre que les parties, bon nombre de ceux-ci connaissant de très près les espèces proposées.
88. L'observateur du Sealife Law Centre a manifesté qu'il existe un besoin urgent d'inscrire les espèces proposées et appuie les propositions.
89. Le délégué de Sainte-Lucie souhaiterait que des discussions soient entreprises sur les listes d'espèces une par une, en insistant sur leur importance pour l'économie de Sainte-Lucie. Compte tenu du fait que le retour d'information concernant les requins est insuffisant, certaines réserves ont été exprimées et Sainte-Lucie ne peut donc apporter son soutien à cette proposition.
90. Les États-Unis ont exprimé leur appui vis-à-vis de deux (2) des espèces proposées (le passerin nonpareil –*Passerina ciris* - et l'escargot de Floride – *Liguus fasciatus*) tout en demandant des informations supplémentaires sur les espèces restantes.
91. Le délégué des Antilles néerlandaises a souligné que le crocodile américain est déjà inscrit aux annexes de la CITES et ne devrait pas être déplacé à l'Annexe III. Le délégué soutient les propositions d'inclusion du dendrocoryna et de l'amazone de Cuba. Les délégués sont favorables, en général, à ce que le crocodile américain reste dans l'Annexe II.
92. Les délégations des États-Unis et de la France se sont opposées à ce que l'amazone de Cuba soit inscrite à l'Annexe III du Protocole.
93. La France indique qu'il est nécessaire d'approfondir le débat sur les mesures de gestion et les solutions possibles lorsque certaines espèces autochtones protégées par le Protocole sont considérées, dans d'autres contextes, des espèces exotiques envahissantes (par exemple l'iguane verte) en raison de leur caractère exogène- La prolifération de ces espèces dans des territoires non autochtones étant susceptible d'avoir des conséquences d'ordre économique et environnemental, les parties présentes sur le territoire en question sont tenues de prendre des mesures pour les maîtriser. Leur statut d'espèces protégées relevant du Protocole SPAW dans leur territoire d'origine provoque donc une situation de conflit. Si certains des délégués ont connu ce genre d'expérience, la France serait intéressée de savoir quelles mesures ont été prises, et elle souhaiterait que soit créé un nouveau groupe de travail sur ce thème.
94. En réponse, le délégué des Antilles néerlandaises a expliqué que les annexes du Protocole SPAW ne concernent que des espèces autochtones en nature, sentiment qui est partagé par la déléguée des États-Unis.
95. Suite aux discussions, l'Assemblée s'est accordée sur la liste des espèces à recommander pour une inscription en Annexes II et III du Protocole SPAW, pour un évaluation durant la COP 9 en adéquation avec les Recommandations de la réunion (en Annexe III de ce rapport).

POINT 7: FORMULAIRE POUR LA PRÉSENTATION D'EXEMPTIONS CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 11(2) DU PROTOCOLE SPAW PROPOSÉ PAR LE GROUPE DE TRAVAIL AD HOC

96. Le Président a invité le Secrétariat à présenter son document « Projet de formulaire de présentation d'exemptions conformément à l'article 11(2) du Protocole relatif aux zones et vie sauvage spécialement protégées (SPAW » (UNEP DEPI/CAR WG38/3). Ce document reflète le format proposé par le Groupe de travail depuis son rétablissement, conformément à la décision numéro 4 de la COP8 du SPAW (9 décembre 2014), et comprend une proposition d'exemption en qualité de cas d'étude avancée par le gouvernement de Curaçao.
97. Par la suite, M. Faisal Dilrosun, délégué de Curaçao a présenté un exposé sur le cas d'étude du formulaire avancé par le gouvernement de Curaçao.
98. Les délégués ont été invités à analyser le formulaire et de formuler des recommandations pour approbation par la COP9 du SPAW en 2017.
99. La déléguée de la Colombie a remercié Curaçao pour son exposé sur l'application de son projet de formulaire et a recommandé qu'un certain degré de normalisation soit prévu pour les évaluations d'impact sur l'environnement. Elle a indiqué que des critères précis doivent être identifiés afin de définir clairement les mesures d'atténuation, de compensation et de correction, en spécifiant que certaines parties du formulaire sont très vagues et permettent des réponses excessivement générales.
100. La déléguée des États-Unis a exprimé son intérêt pour le travail d'élaboration du formulaire, mais a demandé s'il serait possible de permettre une certaine souplesse, car ce genre de document, présenté par les États-Unis, comprendrait des évaluations d'impact très étendues, des rapports d'évaluation d'espèces et des rapports scientifiques pour remplir les exigences d'informations.
101. La déléguée de la France a félicité le Groupe de travail sur le formulaire et a remercié le gouvernement de Curaçao pour les informations présentées, tout en partageant le sentiment de la Colombie. La déléguée a indiquée quelles sections seraient à revoir, en assurant, en particulier, que les demandes d'exemption soient conformes à l'article 11(2) du Protocole, et que des notifications soient envoyées au Secrétariat en bonne et due forme pour que le STAC soit en mesure d'évaluer la pertinence de l'exemption proposée. En ce qui concerne le cas d'étude présenté par Curaçao, la déléguée a demandé des renseignements supplémentaires sur l'état actuel des activités (calendrier) en demandant si des mesures de conservation spécifiques avaient été considérées pour réduire l'impact en général (par exemple, des stratégies de replantation du corail) plutôt que des mesures de compensation. Des discussions plus approfondies seront nécessaires, ainsi qu'une révision des éléments juridiques, des réserves ayant été exprimées vis-à-vis de certaines demandes d'exemption. Il a été noté que la France s'engageait à fournir un retour d'information plus détaillée avant la fin de l'année.
102. Le délégué de Curaçao a expliqué que le deuxième appontement du projet n'avait pas encore été entamé, et que, par conséquent, aucune autorisation n'avait été émise par le biais de demande d'exemption. Il a noté que les lois pertinentes étaient sur le point d'être adoptées.
103. La déléguée des États-Unis a expliqué que son pays a une interprétation différentes des mesures de gestion et des espèces concernées au sens du Protocole, et qu'elle a des réserves vis-à-vis de résultats de la dernière COP - *en réponse, Curaçao a indiqué que l'aire protégée en question serait bien gérée.*

104. Mme Vanzella-Khoury, en représentation du Secrétariat, a spécifié que les directives répondent à des difficultés au niveau de la gestion et fournissent des indications à cet égard.
105. L'observateur de Animal Welfare Institute a souligné que son organisation a fait partie du Groupe de travail ayant préparé le formulaire et s'est déclaré favorable à la proposition de créer un autre GT facilitant l'évaluation préliminaire par les parties.
106. En outre, la déléguée de la Colombie ont souligné que, dans la mesure du possible, certaines questions devraient être formulées autrement, surtout les questions concernant les mesures d'atténuation qui, tel que l'a indiqué la France, ne contemplent aucune mesure compensatoire ou autrement corrective, ce qui pourrait mener à des résultats différents lors de la révision des demandes d'exemption. Elle a également noté que, les autorisations d'exemption étant gérées sur le plan régional et non pas sur le plan national, des consultations se rendent nécessaires.
107. Il a été rappelé aux délégués que le formulaire pour la présentation des rapports n'a pas été approuvé, l'avis des Parties étant nécessaire.
108. Le délégué des Antilles néerlandaises a mis en évidence la complexité de la demande d'exemption présentée par Curaçao, en raison du grand nombre d'espèces impliquées (outre les coraux), mais, en général, le formulaire ne devrait pas compliquer la présentation des rapports par les pays.
109. La déléguée des États-Unis a indiqué que son pays est favorable à ce des discussions plus approfondies aient lieu au moyen du GT, et a demandé plus de temps pour examiner la demande d'exemption de Curaçao.
110. Les délégués sont convenus de prolonger le mandat du Groupe de travail intersession, et les déléguées des États-Unis, de la France et de la Colombie ont manifesté leur intention d'en faire partie, outre les membres actuels du groupe.
111. Le délégué de Curaçao a pris note de ces derniers points. Il a rappelé aux délégués que l'aire protégée en question était entièrement financée par le secteur public, et qu'un retour sur l'exemption était urgent.

POINT 8: PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET POUR LE SOUS-PROGRAMME SPAW - EXERCICE BISANNUEL 2017/2018

112. Le Président a invité Mme Alessandra Vanzella-Khoury, du Secrétariat, à présenter le « Projet de plan de travail et budget pour le Sous-programme SPAW exercice bisannuel 2017/2018 » (document UNEP DEPI/CAR WG 38/6) préparé par le Secrétariat à partir des recommandations des réunions précédentes du STAC et de la COP, ainsi que des résultats des activités menées prévues par le plan de travail du SPAW pour l'exercice 2015/2016, ainsi que d'autres questions émergentes régionales et internationales.
113. Les participants ont été invités à examiner le projet de plan de travail et à formuler des recommandations dans le but d'accélérer leur finalisation préalable à adoption par la COP9 du SPAW, la dix-septième réunion intergouvernementale sur le plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes, et la quatorzième réunion des parties contractantes à la Convention pour la protection et le développement de l'environnement marin de la région de la Grande Caraïbe respectivement, prévue pour mars 2017.

114. Les participants ont également été invités à fournir des informations afin de compléter le Plan de travail du SPAW, en recommandant des synergies avec d'autres projets pertinents, ainsi que de possibles sources de financement et d'appuis.
115. La déléguée des États-Unis a signalé qu'il est essentiel d'identifier les lacunes au niveau de la représentativité et de la connectivité biologique dans le cadre des AP inscrites, ainsi que la valeur ajoutée apportée par l'inscription. Il a été recommandé de montrer clairement les avantages de l'inclusion afin de promouvoir l'inscription. Les États-Unis se sont portés volontaires pour collaborer avec le CAR SPAW à ce propos.
116. Le délégué du Guyana formulé des observations sur les menaces concernant les mammifères marins dans son pays, les problèmes issus de l'exploration et exploitation pétrolière en mer, et le processus d'évaluation de l'impact dur l'environnement actuellement en cours. Il a été indiqué que des directives améliorées sont nécessaires (par exemple pour les suivis sismiques) afin de protéger les ressources marines et répondre aux préoccupations des parties-prenantes concernant la gravité des impacts dérivant de l'exploration pétrolière.
117. Le représentant du CLME+ a posé une question concernant le paragraphe 44 du plan de travail, à savoir si une activité avait été omise par rapport aux contributions du SPAW ainsi que de la Convention LBS au Rapport sur l'état de l'environnement marin (SOME) qui sera préparé dans le cadre du projet CLME+. Le Secrétariat a expliqué que, bien que ceci ne soit pas clairement inclus dans le plan de travail du SPAW, il s'agit d'une activité plus générale du CEP en ligne avec le rapport sur l'état de la zone couverte par la Convention (SOCAR) relevant de la Convention de Carthagène et ses protocoles.
118. Le délégué de la République dominicaine a attiré l'attention des délégués sur l'utilisation adéquate du Protocole et son application pour l'élaboration de directives relatives à l'observation des baleines dans des lieux tels que la Baie de Samana. Il a été recommandé que les parties travaillent de concert en tenant compte du nombre de parties-prenantes présentes dans la région. et de l'utilisation de mécanismes tels que la formation de formateurs pour diffuser les leçons apprises.
119. Le Secrétariat a pris note de ces observations en relevant l'expérience positive de Samana et le besoin de partager les leçons apprises de cette zone avec le reste de la région.
120. La déléguée de la Colombie a souligné que son pays dispose de directives pour les requins, les mammifères marins, les poissons-lion et autres espèces envahissantes, qu'il pourrait être utile de partager afin de créer des synergies entre les parties.
121. Le délégué du CRFM a fait remarquer l'impact des sargasses sur la pêche dans la région, et le fait que cette situation constituait un point d'ordre du jour de la dernière conférence des Chefs d'État et de gouvernement de la CARICOM, lorsqu'un protocole a été mis au point pour faire face à l'échouage des sargasses, ce qui pourrait être utile à d'autres pays. Parmi les autres questions prioritaires ayant été mises en évidence pour la région, sont à signaler le besoin d'élaborer des mesures d'urgence pour protéger les dauphins de la capture accidentelle ; la mise en œuvre de plans de gestion pour des espèces telles que les palinuridae et la *Lobatus giga* ; la pêche illicite (INN) ; et le maintien des discussions et consultations portant sur le poisson perroquet et le concombre de mer afin de comprendre l'état de ces espèces.
122. Le Président a reconnu l'importance de procéder à l'évaluation des stocks et s'est déclaré en faveur d'une collaboration accrue par le biais du SPAW et du CaMPAM.

123. L'observateur de l'AEC (Association des États de la Caraïbe) a félicité le Secrétariat pour son excellent travail et a pris note de la collaboration relative à l'échouage des sargasses, qui devrait se poursuivre avec les parties du SPAW par le biais du Secrétariat. Les domaines d'intérêt spécifique seraient la recherche et le renforcement de capacités, ainsi que les bonnes pratiques de gestion et l'élaboration d'un guide en trois (3) langues qui pourrait être partagé.

POINT 9: QUESTIONS ÉMERGENTES

124. Le Président a invité les participants à analyser d'éventuelles questions émergentes, telles que les questions relatives à la biodiversité au-delà de la juridiction nationale, les objectifs de développement durable (ODD), et notamment le ODD n°14 relatif aux océans, résultats de l'UNEA2 et le SAMOA Pathway pour les petits États insulaires en développement.
125. Aucune observation n'a été formulée sur ce point de l'ordre du jour.

POINT 10: AUTRES QUESTIONS

126. Les participants ont été invités à soulever toute autre question non couverte par les points ci-dessus qui sont pertinents à la portée de la réunion. Aucune observation n'a été formulée sur ce point de l'ordre du jour.

POINT 11: ADOPTION DES RECOMMANDATIONS DE LA RÉUNION

127. Le Rapporteur de la réunion a présenté le projet de recommandations (UNEP DEPI/CAR WG38/7). Les participants ont été invités à adopter les recommandations, en y apportant au besoin des amendements ou des corrections. À la suite de maintes discussions relatives notamment aux Recommandations I et II, lesdites recommandations ont été approuvées telles que contenues dans l'Annexe III et soumises pour adoption par la COP9 du SPAW en 2017.
128. Le Rapporteur a rappelé aux délégués que les recommandations seraient transmises pour examen approfondi et observations après la réunion du STAC.

POINT 12: CLÔTURE DE LA RÉUNION

129. La cheffe de la délégation des États-Unis, Mme Rona Rathod, a remercié le Secrétariat de lui avoir permis d'accueillir la réunion et a remercié le Président.
130. De la part du Secrétariat et du PNUE, la coordinatrice, Mme Lorna Inniss, a remercié le Président et le Rapporteur pour leurs efforts et leur travail pendant la réunion. Elle a également remercié les gouvernements des pays membres, les observateurs et partenaires en reconnaissant l'importance de leurs contributions.
131. En guise de clôture, Mme Inniss a exprimé sa reconnaissance aux États-Unis en tant que pays hôte chargé de la coordination de la réunion, Manomet, l'Unité de coordination du CLME+, le gouvernement des Antilles néerlandaises pour l'événement parallèle sur les requins, le personnel du CAR SPAW, le personnel de l'hôtel Biltmore, et le Cakov Group pour le service d'interprétation.

132. M. Patrick Debels, Coordinateur de projets régional du FEM-CLME+ a parlé brièvement du projet en réaffirmant la mise en œuvre conjointe des activités et la coordination entre l'AMEP et les sous-programmes SPAW.
133. Mme Vanzella-Khouri, de la part du Secrétariat, a rendu hommage au remarquable travail du conversationniste Milton M. Kaufmann, récemment décédé, et à son rôle essentiel dans la construction du Protocole SPAW. Elle a indiqué que M. Kaufmann avait consacré une grande partie de sa vie à la conservation de l'environnement, et en particulier à la vie marine dans la Grande Caraïbe. Il était le fondateur et, pendant de nombreuses années, le moteur du Réseau pour la conservation des tortues marines dans la région de la Grande Caraïbe (WIDECAST). Il a soutenu les objectifs du SPAW depuis le départ, et son absence est fortement ressentie par le Secrétariat et la communauté conversationniste de la région. Le décès de Mme Mona George Dill au mois d'octobre (juste avant la réunion) a également été évoqué avec tristesse, compte tenu du rôle essentiel qu'elle a joué dans le domaine de la conservation des baleines et les aires protégées de la Dominique et îles voisines.
134. Mme Vanzella-Khouri a évoqué le départ de M. Franck Gourdin du CAR-SPAW, à la suite du terme de son mandat. Elle a reconnu son rôle essentiel au sein du CAR, en faisant en sorte que le Programme SPAW atteigne ses objectifs, notamment en ce qui concerne l'inscription d'aires protégées aux annexes du Protocole.
135. La réunion a été déclarée close vendredi 4 novembre 2016 à 15 h 40 par le Président de la réunion et le Secrétariat

ANNEXE I ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la réunion
2. Organisation de la réunion
 - 2.1. Règles de procédures
 - 2.2. Election des officiers
 - 2.3. Organisation du travail
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Statut des activités du sous-programme SPAW pour 2015-2016, y compris les activités du Centre d'activités régional de SPAW (CAR-SPAW) situé en Guadeloupe
5. Aires protégées proposées par les Parties Contractantes pour inscription au titre du Protocole SPAW
6. Espèces proposées par les Parties Contractantes pour l'inscription dans les annexes du Protocole SPAW
7. Format de déclaration pour les exemptions sous l'Article 11(2) du Protocole SPAW proposées par le Groupe de travail *ad hoc*
8. Plan de travail et budget pour le sous-programme SPAW pour l'exercice bisannuel 2017-2018
9. Questions émergentes (par exemple la biodiversité au-delà la compétence nationale)
10. Questions diverses
11. Adoption des recommandations de la réunion
12. Clôture de la réunion

ANNEXE II LISTE DES DOCUMENTS

LISTE PROVISOIRE DES DOCUMENTS

Symbole	Titre	Point de l'ordre du jour
<u>Documents de travail</u>		
UNEP(DEPI)/CAR WG.38/1	Ordre du jour provisoire	1-3
UNEP(DEPI)/CAR WG.38/2	Ordre du jour provisoire annoté	3
UNEP(DEPI)/CAR WG.38/3	Projet de formulaire de rapport de demande de dérogation en vertu de l'article 11(2) du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW)	7
UNEP(DEPI)/CAR WG.38/4	Rapport du Groupe de travail sur l'application des critères d'inclusion des espèces dans les Annexes du Protocole SPAW (y compris la liste des espèces proposées pour inscription dans les annexes)	6
UNEP(DEPI)/CAR WG.38/4 - Addenda 1	Liste des espèces de faune côtière et marine strictement protégées au titre du protocole SPAW à l'Annexe I	6
UNEP(DEPI)/CAR WG.38/5	Aires protégées proposées par les Parties contractantes pour inscription au titre du Protocole SPAW	5
UNEP(DEPI)/CAR WG.38/5 - Addenda 1	Cartes des Aires Protégées SPAW déjà Listées en 2012 et 2014 et des Aires Protégées à Lister	5
UNEP(DEPI)/CAR WG.38/6	Projet de Plan de travail et de budget du sous-programme Zones et vie sauvage spécialement protégées (SPAW) pour l'exercice bisannuel 2017-2018	8-9
UNEP(DEPI)/CAR WG.38/7	Recommandations formulées lors de la septième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes, du 2 au 4 novembre, à Miami, en Floride (à préparer au cours de la réunion)	10
<u>Documents d'information</u>		
UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.1	Liste provisoire des documents	1
UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.2	Liste provisoire des participants (<i>à préparer pendant la réunion</i>)	1
UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.3	Statut des activités du sous-programme SPAW pour 2015-2016 (y compris l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations de la sixième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique et des décisions de la huitième Réunion des Parties contractantes)	4
UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.4	Rapport du Centre d'activités régionales (SPAW-RAC) en Guadeloupe : opérations et budget pour la période 2015-2016	4
UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.5	Compte-rendu sur le Réseau et Forum de gestion des aires marines protégées des Caraïbes (CaMPAM) et sur ses principales activités (y compris, sur le projet en cours du Réseau des aires marines gérées des Caraïbes orientales)	4
UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.6	Évaluation des activités du CaMPAM et des recommandations d'amélioration (<i>Analyse - les 15 dernières années</i>)	4,8

UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.7	Espèces proposées par les Parties contractantes pour l'inscription dans les annexes du Protocole SPAW	6
UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.7 - Addendum 1	Proposition d'inclure 8 espèces de requins et de raies dans les Annexes 2 et 3 du protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW)	6
UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.7 - Addendum 2	Discussion sur les conflits de gestion pouvant émerger concernant certaines espèces listées dans les annexes du Protocole	6
UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.8	Fiche d'information sur le projet « biodiversité pour un développement durable dans les Caraïbes au moyen de la gestion écosystémique »	4,8
UNEP(DEPI)/CAR WG.38/ INF.9	Rapport de gestion des sargasses - Marée d'or : <i>Meilleures pratiques de gestion de l'afflux massif de sargasses dans les Caraïbes, en mettant l'accent sur la dépollution</i>	4
UNEP(DEPI)/CAR WG.38/ INF.10	Livre blanc sur le Sanctuaire Agoa pour les mammifères marins (CARI'MAM) : <i>Renforcer la coopération régionale pour la conservation des mammifères marins dans la région des Caraïbes et au-delà</i>	4
UNEP(DEPI)/CAR WG.38/ INF.11	Plan de gestion du Sanctuaire pour les mammifères marins de los Bancos de La Plata y La Navidad (en <i>seulementespañol</i>)	4
UNEP(DEPI)/CAR WG.38/ INF.12	Document sur l'invasion de l'algue <i>Sargassum</i> au large des côtes d'Afrique de l'Ouest et des Caraïbes ; Assemblée des Nations Unies pour l'environnement-2 Manifestation parallèle	4
UNEP(DEPI)/CAR WG.38/ INF.13	Principes clés et Guide des meilleures pratiques pour l'observation des mammifères marins dans la région des Caraïbes	4
UNEP(DEPI)/CAR WG.38/ INF.14	Fiche d'information sur les sargasses des Caraïbes	4,8
UNEP(DEPI)/CAR WG.38/ INF.15	Fiche d'information de l'Institut de pêche du Golfe et des Caraïbes : afflux des sargasses pélagiques dans la région des Caraïbes	4
UNEP(DEPI)/CAR WG.38/ INF.16	Le Programme de sanctuaires jumelés pour les mammifères marins de la région des Caraïbes : Initiative entre l'Administration océanique et atmosphérique nationale (États-Unis), la République dominicaine, la France et les Pays-Bas	4
UNEP(DEPI)/CAR WG.38/ INF.17	Directives du Réseau mondial de surveillance des récifs coralliens (GCRMN-Caraïbes) en matière de surveillance biophysique des récifs de corail	4,8
UNEP(DEPI)/CAR WG.38/ INF.18	Fiche d'information : Plan d'action pour la conservation des mammifères marins dans la région des Caraïbes	4,8
UNEP(DEPI)/CAR WG.38/ INF.19	Fiche d'information : Mondial des récifs coralliens Partenariat du PNUE et les conventions sur les mers régionales et plans d'actions	4,8
UNEP(DEPI)/CAR WG.38/ INF.20	Livre blanc sur : Au-delà des frontières Protection du Programme de l'Atlantique Nord Baleine à bosse Sœur Sanctuaire : Une stratégie pour la promotion de la conservation des baleines à bosse et la gestion transfrontière - Octobre 2016	4
UNEP(DEPI)/CAR WG.37/INF.7	Le projet du grand écosystème marin des Caraïbes (CLME+) du Fonds pour l'environnement mondial et sa mise en œuvre conjointe avec le sous-programme d'évaluation et de gestion de la pollution et aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées	4,8

UNEP(DEPI)/CAR WG.37/INF.10	Annexe A et C (Accord contractuel) - CLME+: Catalysing Implementation of Strategic Action Programme for the Sustainable Management of shared Living Marine Resources in the Caribbean and North Brazil Shelf Large Marine Ecosystems(<i>en anglaisseulement</i>)	4,8
UNEP(DEPI)/CAR WG.36/INF.7	Le grand écosystème marin des Caraïbes (CLME+) du Fonds pour l'environnement mondial et les résultats du projet pilote sur la biodiversité des récifs et des pêches dans les récifs : rapport sommaire, meilleures pratiques et enseignements tirés	4
UNEP(DEPI)/CAR WG.36 /INF.12	Proposition des États-Unis d'Amérique d'inclure le mérrou rayé (<i>Epinephelus striatus</i>) dans l'Annexe III du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées de la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes	6
UNEP(DEPI)/CAR IG.36/INF.7	Rapport de la Ratification de la convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes et ces Protocoles. (Convention de Carthagène)	4-9
UNEP(DEPI)/CAR IG. 34/4	Rapport de la septième Réunion des Parties contractantes (COP) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes, Punta Cana, République Dominicaine, 23 octobre 2012	4-8
UNEP(DEPI)/CAR WG.36/ 8	Rapport de la cinquième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes, Punta Cana, République Dominicaine, 22 octobre 2012	4-8

Documents de référence

CLME+ SAP v1.3 2016	CLME+ Strategic Action Programme (SAP) Information Booklet (v1.3), 2016 (<i>en anglais seulement</i>)	4,8
MTS 2018-2021	Projet de stratégie à moyen terme pour la période 2018-2021	4-9
UNEP(DEPI)/CAR WG.36/INF.8	Rapport de la réunion du projet LifeWeb, porté par le gouvernement espagnol et le PNUE, relative aux scénarios de gestion transfrontalière des mammifères marins dans la grande région de la Caraïbe, San Juan, Puerto Rico, 23 - 24 avril 2014	4
UNEP(DEPI)/CAR WG.36/INF.9	Rapport de la première réunion des gestionnaires d'aires marines protégées listées au titre du protocole SPAW de la convention de Carthagène lors de la 66ème conférence annuelle de l'Institut des pêches du Golfe du Mexique et de la Caraïbe (GCFI Gulf and Caribbean Reef Fisheries Institute), Corpus Christi, Texas, USA, 5 novembre, 2013	4,5,8
UNEP(DEPI)/CAR WG.36/INF.10	Rapport de l'atelier du Réseau Global sur le Suivi des Récifs Coralliens (Global Coral Reef Monitoring Network GCRMN) dans la région des Caraïbes: Révision, amélioration et revitalisation du réseau régional et des nœuds, pour un suivi des récifs coralliens et une gestion des données plus efficaces, Curacao, 6-8 août 2014	4
UNEP(DEPI)/CAR WG.36/INF.11	État d'avancement de la stratégie régionale pour le contrôle de l'invasion du poisson-lion dans la grande région Caraïbe	4

UNEP(DEPI)/CAR WG.29/INF.5	Dérogations au Protocole SPAW au titre de l'Article 11(2): un examen juridique	7
UNEP(DEPI)/CAR WG.36/INF.13	Nassau Grouper, <i>Epinephelus striatus</i> (Bloch 1792) Biologie Rapport	6
UNEP(DEPI)/CAR WG.31/INF.6	Liste rouge UICN des espèces menacées des Caraïbes – Proposition	6
UNEP(DEPI)/CAR IG.36/5	Rapport de la seizième Réunion intergouvernementale sur le Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et de la douzième Réunion des Parties contractantes à la Convention sur la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes, tenue à Carthagène (Colombie), du 11 au 13 décembre 2014.	4, 8
UNEP(DEPI)/CAR WG.36/6	Projet de Plan de travail et de budget du sous-programme Zones et vie sauvage spécialement protégées (SPAW) pour l'exercice bisannuel 2015-2016	4
UNEP(DEPI)/CAR IG.25/INF.5	Proposition d'espèces d'oiseaux à ajouter aux Annexes II et III du Protocole SPAW (<i>en anglais seulement</i>)	6
UNEP (DEPI)/CAR IG.31/3	Décisions de la Réunion	4-8
UNEP(DEPI)/CAR WG.32 INF.9 Rev.3	Modèle pour la Préparation de Rapports sur la Convention de Carthagène et ses Protocoles	4,8
UNEP(DEC)/CAR WG.26/4	Projet de grille d'évaluation objective des propositions pour inclusion dans la liste des zones protégées de SPAW	5
UNEP(DEC)/CAR IG.20/4	Structure et portée du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) au Protocole SPAW	1-3
UNEP(OCA)/CAR IG.11/7	Proposition de cadre juridique pour les opérations administratives, techniques et financières des CAR et des RAR	4
UNEP, 2010	Règlement intérieur pour les réunions de la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes (Convention de Carthagène)	2.1
UNEP, 2008	Plan d'Action pour la Conservation des Mammifères marins (PAMM) dans la région des Caraïbes. Programme des Nations Unies pour l'Environnement – Programme pour l'Environnement des Caraïbes, Kingston, Jamaïque. 2008. (Anglais et espagnol).	5-7
UNEP, 1991	Conférence des Plénipotentiaires en vue de l'adoption des Annexes du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées. Acte final.	5-7
UNEP, 1990	Conférence des Plénipotentiaires sur les zones et la vie sauvage spécialement protégées de la région des Caraïbes. Acte final.	5-7
UNEP, 2012	Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes (Convention de Carthagène) protocole relatif à la coopération dans la lutte contre les pollutions aux hydrocarbures, protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées, et protocole relatif aux sources et activités terrestres de pollutions.	5-7

ANNEXE III RECOMMANDATIONS DE LA REUNION

RECOMMANDATIONS DE LA REUNION

Ayant tenu la septième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes

L'assemblée

RECOMMANDATION I

Ayant passé en revue le « Statut des activités du sous-programme SPAW pour 2015-2016 (y compris l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations de la sixième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique et des décisions de la huitième Réunion des Parties contractantes) » (UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.3 et saluant le travail entrepris par le Secrétariat et le CAR-SPAW;

Prenant note et accueillant avec intérêt le «Compte-rendu sur le Réseau et Forum de gestion des aires marines protégées des Caraïbes (CaMPAM en anglais) et sur ses principales activités (y compris, sur le projet en cours du Réseau des aires marines gérées de la Caraïbe orientale) (UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.5), et l'Évaluation des activités du CaMPAM et des recommandations d'amélioration- Analyse des 15 dernières années (UNEP(DEPI)CAR WG.38/INF.6);

Saluant les travaux et les réalisations du Réseau CaMPAM depuis ces 19 dernières années;

Reconnaissant avec gratitude la contribution généreuse du Gouvernement italien en faveur de la gestion écosystémique et holistique des aires marines protégées;

Ayant examiné le « Rapport du Centre d'activités régionales (SPAW-RAC) en Guadeloupe: opérations et budget pour la période 2015-2016 » (UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.4); et **reconnaissant avec gratitude** la contribution du Gouvernement français qui accueille sur son territoire le CAR-SPAW;

Ayant examiné « le projet relatif aux écosystèmes marins des Caraïbes et du nord du Brésil (CLME+) du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et sa mise en œuvre conjointe par l'intermédiaire des sous-programmes AMEP et SPAW » (UNEP(DEPI)/CAR WG.37/INF.7) et **se félicitant** du renforcement de l'intégration des plans de travail entre les Protocoles LBS et SPAW;

Reconnaissant avec gratitude l'appui fourni par l'intermédiaire du projet CLME+ et par le Gouvernement des États-Unis dans l'organisation des Réunions du STAC aux Protocoles LBS et SPAW, tenues à Miami du 31 octobre au 4 novembre 2016;

Ayant passé en revue le «Projet de Plan de travail et de budget du sous-programme Zones et vie sauvage spécialement protégées (SPAW) pour l'exercice bisannuel 2017-2018» (UNEP(DEPI)/CAR WG.38/6) et notant ses liens avec les objectifs du développement durable, les Orientations de Samoa et les objectifs d'Aichi, et ses contributions à leur réalisation;

Reconnaissant le plan de travail ambitieux du secrétariat et du budget limité disponibles, et

Admettant enfin que le programme de travail en développement, large et croissant du Protocole SPAW rend nécessaire une définition des priorités et une plus grande capacité du secrétariat et du CAR-SPAW;

Recommande:

1. Aux gouvernements de la région d'adhérer au Protocole SPAW en tant que Parties Contractantes et **recommande en outre** que le Secrétariat continue ses efforts pour assurer la ratification, avec les gouvernements qui ont déjà entrepris des mesures pour adhérer ou sont en cours d'adhérer au Protocole;
2. A la COP9 de fournir de nouvelles orientations au Secrétariat concernant les actions prioritaires à mener dans le cadre du programme de travail SPAW, de même qu'une assistance en vue d'augmenter les ressources pour les activités et le Secrétariat;

3. Au secrétariat de modifier le plan de travail proposé selon les commentaires fournis par la réunion, comme noté ci-dessous et **recommande en outre** que le plan de travail et le budget soient présentés à COP8 pour approbation;
4. Le Secrétariat et les Parties souhaitent mettre particulièrement l'accent sur les éléments suivants du plan de travail:
 - (i) Les activités intégrées du CaMPAM menées dans le cadre des projets de Gestion Ecosystémique (EBM en anglais), CLME+, et du programme de coopération relatif aux zones protégées inscrites sur la liste SPAW, comme proposé dans le projet présenté, y compris les contributions et les recommandations formulées pour améliorer l'exécution du CaMPAM, après l'évaluation des résultats de ce dernier obtenus au cours des quinze dernières années;
 - (ii) Le renforcement du Réseau mondial de Surveillance des Récifs Coralliens (GCRMN en anglais) pour soutenir la mise en œuvre des lignes directrices de surveillance biophysique et favoriser une participation accrue des pays de la région;
 - (iii) La poursuite de la collaboration avec les sous-programmes AMEP et SPAW pour renforcer l'intégration des activités et les synergies, pour assurer une réponse plus globale à la gestion durable des zones côtières et des ressources marines des Parties ;
 - (iv) Le soutien aux activités en faveur de la conservation des mammifères marins, en synergie avec les partenaires concernés, y compris avec la Commission Baleinière Internationale (CBI);
 - (v) La nécessité d'établir un plan d'action intégré pour la mise en œuvre des activités du CLME+ relevant du Programme pour l'environnement des Caraïbes;
 - (vi) Le travail collaboratif avec les partenaires concernés, notamment l'Association des États de la Caraïbe (AEC) et le Mécanisme régional de gestion des pêches des Caraïbes (CRFM en anglais) et d'autres gouvernements et régions sur des aires d'intérêts communs, comme la gestion des afflux de sargasses et sur les moyens de remédier à ce problème; et
 - (vii) La nécessité d'élaborer des lignes directrices pour l'évaluation des impacts dus aux activités d'**exploration** pétrolière en mer, incluant les sondages sismiques, les puits d'exploration et l'exploitation, sur les mammifères marins, tortues marines et les autres espèces concernées, et pour la mise en œuvre de mesures de compensation adéquates.

RECOMMANDATION II

Ayant examiné le document "Aires protégées proposées par les Parties contractantes pour inscription au titre du Protocole SPAW" (UNEP(DEPI)/CAR WG.38/5);

Prenant note des activités préliminaires du programme de coopération pour les aires protégées énumérées selon l'article 7 du Protocole, mis en place en 2013 (UNEP(DEPI)/CAR WG.36/INF.9); **and**

Reconnaissant le travail important du CAR-SPAW et des experts ayant participé au groupe de travail;

Recommande:

1. Au CAR-SPAW de continuer à maintenir et améliorer la base de données dédiée à l'archivage des rapports nationaux sur les zones protégées à inscrire, comme outil en ligne, pour que les Parties puissent préparer et soumettre les rapports des zones protégées en ligne ;
2. A la COP9 de donner son assentiment à la désignation de l'Aire protégée Parc national « Cayos de San Felipe » - proposée par le Gouvernement cubain lors de la procédure consultative de désignation, en se fondant sur l'examen fourni par le CAR-SPAW et les experts du Groupe de travail;
3. Aux Parties qui ne l'ont pas fait, d'envisager de soumettre des zones protégées en vue de leur inscription au titre du Protocole lors du prochain exercice biennal;

4. Au Secrétariat de continuer à travailler avec les Parties et les gestionnaires des sites inscrits pour développer davantage le programme de coopération à l'appui des aires protégées figurant sur la liste et conformément aux observations formulées par la Réunion, en accordant une attention particulière à l'examen des lacunes et des besoins, dans le but d'analyser la connectivité écologique entre les sites et de renforcer le travail en réseau et les compétences;
5. Que le Groupe ad hoc établi en 2013 lors de la première réunion des gestionnaires des zones protégées listées sous le Protocole SPAW soit réactivé sous le pilotage du Gouvernement des États-Unis, pour soutenir le développement du programme de coopération mentionné ci-dessus;
6. Au Secrétariat de continuer de représenter les zones protégées dans une carte, afin d'aider à sa connectivité visuelle dans la région et de veiller à ce qu'elle soit disponible sur Google Earth;
7. Aux Parties de s'employer à faciliter une coopération réelle des pêcheurs locaux dans la gestion des aires marines protégées; et
8. Conformément à l'article 19 et au paragraphe. 25 des lignes directrices et des critères relatifs à l'inscription de zones protégées, au Secrétariat d'élaborer un modèle de rapport régulier sur l'état des sites inscrits sur la liste des zones protégées. À cet égard, les Parties peuvent tirer des enseignements de l'expérience acquise dans le cadre de la Convention de Barcelone pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution ainsi que dans d'autres traités pertinents comme la Convention des sites du patrimoine mondiale de l'UNESCO.

RECOMMANDATION III

Ayant examiné le Rapport du Groupe de travail sur l'application des critères d'inclusion des espèces dans les Annexes du Protocole SPAW, (y compris la liste des espèces proposées pour inscription dans les annexes (UNEP(DEPI)/CAR WG.38/4); les propositions d'inscription des espèces de requins et de raies et du mérou rayé, ainsi que les documents complémentaires sur la situation de ces espèces (UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.7, y compris les additifs 1 et 2, et le document UNEP(DEPI)/CAR WG.36/INF.12); **et**

Considérant de plus les tendances démographiques alarmantes ou le statut menacé des espèces de requins et de raies et du mérou rayé dont l'inscription sur la liste a été proposée, ce qui met en lumière le besoin urgent de sensibiliser à leur situation et de promouvoir leur protection;

Recommande:

1. Que les espèces suivantes soient ajoutées dans les Annexes du Protocole SPAW:

Annexé II

Passerina ciris, Passerin nonpareil
Pristispectinata, Poisson-scie tident

Annexé III

Liguus fasciatus, Escargot arboricole de Floride
Manta birostris, Raie manta birostris
Manta alfredi, Raie manta alfredi
Manta sp. cf. birostris, Raie manta cf. birostris
Sphyrna lewini, Requin-marteau halicorne
Sphyrna mokarran, Grand requin-marteau
Sphyrna zygaena, Requin-marteau commun
Requinocéanique Oceanic whitetip shark
RequinBaleine Whale shark
Epinephelus striatus, Mérou rayé

2. Au CAR-SPAW d'identifier toutes les espèces figurant sur la liste comme des groupes entiers au titre du Protocole et d'inclure les espèces individuellement dans la liste, comme les espèces inscrites dans le groupe des coraux et des mammifères marins;
3. Que le mandat du groupe de travail soit prolongé durant la prochaine biennale sous la responsabilité du CAR-SPAW pour évaluer de manière plus approfondie les propositions d'inscription d'espèces présentées par les Parties en préparation des réunions du STAC;
4. Les Parties sont invités à identifier et à proposer de nouvelles espèces pour adoption et examen lors du prochain STAC; **et**
5. Que les espèces proposées par le gouvernement cubain au STAC7 qui requièrent des informations supplémentaires soient traitées dans le futur par le groupe de travail une fois que les informations auront été fournies.

RECOMMANDATION IV

Ayant examiné le "Projet de formulaire de rapport de demande de dérogation en vertu de l'article 11(2) du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW)" (UNEP(DEPI)/CAR WG.38/3); **et**

Rappelant le document de cadrage approuvé figurant à l'Annexe III du "**rapport du groupe de travail pour développer les critères et le processus d'évaluation des dérogations au titre de l'article 11(2) du protocole SPAW**"; ainsi que le document "Dérogations au Protocole SPAW au titre de l'Article 11(2): un examen juridique" (UNEP(DEPI)/CAR WG.29/INF.5);

Recommande:

1. À la COP9 d'envisager l'approbation du formulaire de rapport de demande de dérogation et des contributions apportées par le STAC7, une fois qu'un examen intersessions aura été mené par le Groupe de travail spécial prolongé composé de nouveaux membres ayant rejoint l'équipe au cours de la Réunion du STAC7, y compris l'examen des mesures de possible impacts, de réduction et/ou de compensation, entre autres;
2. Que les membres intéressés du Groupe de travail spécial « Dérogation » examine la demande de dérogation de Curaçao et donnent leurs conclusions avant la fin de l'année;
3. Aux Parties de commencer à utiliser le formulaire de rapport de demande de dérogation une fois que la COP9 l'aura approuvé;
4. Au Groupe de travail de concourir à l'analyse préliminaire des demandes de dérogation soumises au titre du Protocole, qui conformément au Protocole devraient être présentée au STAC ; et que son mandat soit étendu afin d'aider le Secrétariat dans la collecte et l'analyse des rapports de dérogations soumis par les Parties; et
5. Que le Groupe de travail initie les discussions sur le rapportage et le processus de suivi de la mise en œuvre des dérogations comme prévu dans le document de référence.

RECOMMANDATION V

Prenant note du « projet du grand écosystème marin des Caraïbes et du Nord Brésil (CLME+) du FEM/PNUD et sa mise en œuvre conjointe avec les sous-programmes AMEP et SPAW (UNEP(DEPI)/CAR WG.37/INF.7) et the "Agreement CLME+: Catalysing Implementation of Strategic Action Programme for the Sustainable Management of shared Living Marine Resources in the Caribbean and North Brazil Shelf Large Marine Ecosystems (UNEP(DEPI)/CAR WG.37/INF.10, en anglais seulement);

Se félicitant de l'exposé présenté par le coordonnateur du projet CLME+ lors de la troisième Réunion du Comité consultatif, scientifique et technique (STAC) au Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres (31 octobre-2 novembre 2016, Miami), qui a précédé la présente réunion STAC7 au Protocole SPAW;

Recommande:

1. Que des réunions conjointes du STAC aux Protocoles LBS et SPAW soient organisées à l'avenir afin de continuer à améliorer l'intégration entre les activités respectives des sous-programmes, aux niveaux du Secrétariat et des Parties contractantes;
2. Que l'intégration progressive des efforts et des activités menées dans le cadre des sous-programmes AMEP et SPAW se poursuivent, en particulier eu égard à la création de projets de gestion écosystémique au nord du Brésil et d'autres activités pilotes pertinentes; et
3. Qu'une approche intégrée soit définie aux fins du mécanisme de notification *sur l'état de l'environnement marin dans la zone d'application de la Convention*, dans le cadre de la Convention de Carthagène, dans lequel les rapportages concernant les habitats, les aires protégées et les espèces en vertu de l'article 19 du Protocole SPAW seront incorporés et considérant utiliser les sorties CLME+ SOME comme base.

Annexe IV - Liste des participants

Liste des participants

PARTIES CONTRACTANTES				
	Participant	Pays	Titre	Tel/Fax/ Email/ Site Internet
1.	GisbertBoekhoudt	Aruba (Pays-Bas)	Director DNM Bernhardstraat 75 San Nicolas	Tel. +297 584 1199 / 592 9272 Fax: E-mail: gisbert.boekhoudt@dnmaruba.org
2.	Robert Kock	Aruba (Pays-Bas)	Head, Research and Monitoring Directorate of Nature and Environment Bernhardstraat 75 San Nicolas	Tel. +297 592-4301 / 584-1199 Fax: +297 584-4241 E-mail: Robert.kock@dnmaruba.org
3.	Stacy Lubin	Bahamas	Senior Environmental Officer Bahamas Environment Science and Technology (BEST) Commission Charlotte House Charlotte and Shirley Street P.O.Box N-7132 Nassau	Tel. +2423224546 Fax: +2423263509 E-mail: slubingray@gmail.com / slgray@best.gov.bs
4.	John Bowleg II	Bahamas	Water Resources Manager Water & Sewerage Corp (WSC) #87 Thompson Blvd, E George Moss Bldg PO Box N-3905 Nassau	Tel. +242-359-3220 Fax: 242-322-7812 E-mail: wjbowleg@wsc.com.bs /johnabowleg@gmail.com
5.	Aldo Cansino	Belize	Environmental Officer Department of the Environment Ground Floor Old Lands Building Market Square, Belmopan	Tel: +501 828-4845 Fax: (+501)822-2860 E-mails: eiaunit@environment.gov.bz / envirodept@environment.gov.bz
6.	Paul Hoetjes	Caraïbes Pays-Bas	Policy coordinator Nature	Tel. +599781-0206

PARTIES CONTRACTANTES				
	Participant	Pays	Titre	Tel/Fax/ Email/ Site Internet
		(Pays-Bas)	Ministry of Economic Affairs RijksdienstCaribbeanNetherlands P.O.Box 357 Kralendijk, Bonaire, Caribbean Netherlands	E-mail: paul.hoetjes@rijksdienstcn.com
7.	Ana Maria Gonzalez Delgadillo	Colombie	Coordinadora, Ordenamiento & Biodiversidad Ministerio de Ambiente y Desarrollo Sostenible	Tel. +571 332-3400 E-mail: amgonzalez@minambiente.gov.co
8.	Kelly Moreno Fontalvo	Colombie	Specialized Professional Ministerio de Ambiente y Desarrollo Sostenible	Tel. +571 332-3400 E-mail: kmoreno@minambiente.gov.co
9.	Faisal Dilrosun	Curacao (Pays-Bas)	Project Manager Ministry of Health, Environment and Nature Geneeskundige en Gezondheidszaken Piscaderaweg 49 Willemstad	Tel. +599 9 462-2040 Fax: +599 9 738-1466 E-mail: faisal.dilrosun@gobiernu.cw
10.	Miguel Espinosa	République Dominicaine	Encargado Departamento Ministerio de Medio Ambiente y Recursos Naturales Ave. Cayetano Germosen esq. Ave. Luperon, El Pedregal, Santo Domingo	Tel: +809-567-4300 ext 221 E-mail: miguel.espinosa@ambiente.gob.do
11.	Jose Manuel Mateo Feliz	République Dominicaine	Director de Bioversidad Ministerio de Medio Ambiente y Recursos Naturales Calle CayetanoGermosenEsquina	Email: jose.mateo@ambiente.gob.do ; sarah.diazdedefrank@ambiente.gob.do
12.	Maud Casier	France	Ministère français de l'Environnement, de l'énergie et de la mer (MEDDE) /	Tel : 00-33 (0) 1 40 81 33 82 Tel: +33140818606

PARTIES CONTRACTANTES				
	Participant	Pays	Titre	Tel/Fax/ Email/ Site Internet
			Direction de l'eau et de la biodiversité (DGALN/DEB) French Ministry of Environment, Energy and the Sea / Water and Biodiversity Directorate Coordination internationale / International coordination (CI) Bureau 05 / 56 - Tour Séquoia-92055 - Paris La Défense France	E-mail : maud.casier@developpement-durable.gouv.fr
13.	Isabelle Gergon	France	Head of Sustainable Development Strategy Service and Cooperation DEAL Guyane Impasse Buzaré, CS 76003 97300 Cayenne - French GUIANA	Tel. +594 594 29 75 47 Fax: +594 594 29 07 34 E-mail: isabelle.gergon@developpement-durable.gouv.fr
14.	Maurice Anselme	France	Parc National de la Guadeloupe Monteran 97120 Saint Claude Guadeloupe	Tel. +590 690 27 40 25 Fax: +590 590 41 55 56 E-mail: Maurice.anselme@guadeloupe-parcnational.fr
15.	FerdyLouisy	France	President Parc National de la Guadeloupe Monteran 97120 Saint Claude Guadeloupe	Tel: +590 690 35 17 70 E-mail: ferdy.louisy@guadeloupe-parcnational.fr

PARTIES CONTRACTANTES				
	Participant	Pays	Titre	Tel/Fax/ Email/ Site Internet
16.	Helene Delvaux	France	Biodiversity Coordinator DEAL Guyane Impasse Buzare, CS 76003 97306 Cayene, French Guiana	Tel. + E-mail: helene.delvaux@developpement-durable.gouv.fr
17.	Dillon Palmer	Grenadao	Forrester 4 Ministry of Agriculture and Forestry Department	Tel: +473 415-8173 or 473 440-2934 E-mail: dillonpalmer7@gmail.com or uniqued007@hotmail.com
18.	BibiAsmaSaidahSharief	Guyane	Senior Environmental Officer Multilateral Environmental Agreements Unit Biodiversity Management Division Environmental Protection Agency Guyana	Tel: E-mail: asmasharief.earth07@gmail.com
19.	Aminah McPherson-Damon	Guyane	Legal Officer Ministry of the Presidency 619 Toucan Drive, South Ruimveldt Gardens, Georgetown.	Tel: +592 645 3134 E-mail: amdamonepa@gmail.com
20.	Lavina Alexander	Saint Lucia	Sustainable Development and Environment Officer Department of Sustainable Development Caribbean Cinemas Complex Choc Estate, Castries	Tel: +758- 451-8746 Fax: +758- 450-1904 E-mail: lalexander@sde.gov.lc
21.	Thomas Nelson	Sainte Lucie	Deputy Chief Fisheries Officer Department of Fisheries (DOF) Ministry of Agriculture, Fisheries, Physical Planning, Natural Resources and Co-operatives (MAFPPNRC) Pointe Seraphine, Castries	Tel. +758 468-4136 Fax: +758 452-3853 E-mail: thomas.nelson@govt.lc

PARTIES CONTRACTANTES				
	Participant	Pays	Titre	Tel/Fax/ Email/ Site Internet
22.	Tadzio Bervoets	St. Maarten (Pays-Bas)	Director Nature Foundation Welsburg Street Unit 1 Apr 25-26, Cole Bay	Tel. +721 526-3509 Fax: +721 544-4267 E-mail: manager@naturefoundationsxm.org
23.	Melissa Peterson	St. Maarten (Pays-Bas)	Policy Advisor Tamarinde Steeg #6 Philipsburg	Tel. +721 542-4289 Fax: E-mail: Melissa.peterson@sintmaartengov.org
24.	Rona Rathod (Head of Delegation)	les États-Unis d'Amérique	Department of State 2201 C Street, NW Washington, DC 20520	Tel. +1202647-3879 E-mail: rathodrr@state.gov
25.	Angela Somma	les États-Unis d'Amérique	Chief Endangered Species Div. National Marine Fisheries Service 1315 East-West Highway Silver Spring, MD 20910	Tel: +301-427-8474 Fax: +301-713-0376 Email: angela.somma@noaa.gov
26.	Gonzalo Cid	les États-Unis d'Amérique	International Activities Coordinator NOAA-Office of National Marine Sanctuaries NOAA-ONMS-MPA Center 1305 East-West Highway SSMC4-Room 11147 Silver Spring, MD 20910	Tel: +240 533-0644 Fax: +301 713-0404 E-mail: Gonzalo.Cid@noaa.gov

PARTIES CONTRACTANTES				
	Participant	Pays	Titre	Tel/Fax/ Email/ Site Internet
27.	Abby Lunstrum	les États-Unis d'Amérique	International Activities Coordinator NOAA-Office of National Marine Sanctuaries NOAA-ONMS-MPA Center 1305 East-West Highway SSMC4-Room 11147 Silver Spring, MD 20910	Tel: Fax: Email: abby.lunstrum@noaa.gov
28.	Billy Causey	les États-Unis d'Amérique	NOAA-Office of National Marine Sanctuaries NOAA-ONMS-MPA Center 1305 East-West Highway SSMC4-Room 11147 Silver Spring, MD 20910	Tel: Fax: Email: billy.causey@noaa.gov
29.	Chelsey Young	les États-Unis d'Amérique	NOAA-Office of National Marine Fisheries NOAA-ONMS-MPA Center 1305 East-West Highway SSMC4-Room 11147 Silver Spring, MD 20910	Tel: Fax: Email: chelsey.young@noaa.gov
30.	Stephania Bolden	les États-Unis d'Amérique	NOAA Southwest Regional Office St. Petersburg, FL 33701	Tel: E-mail: stephania.bolden@noaa.gov

PARTIES NON CONTRACTANTES

	Participant	Pays	Titre	Tel/Fax/ Email/ Site Internet
--	-------------	------	-------	-------------------------------

PARTIES NON CONTRACTANTES				
	Participant	Pays	Titre	Tel/Fax/ Email/ Site Internet
31.	Linroy Christian	Antigua-et-Barbuda	Director of Analytical Services Analytical Services Friars, Hill St. John's	Tel: +268-764-8338 Fax: E-mail: linroyc@gmail.com
32.	Antigua	Antigua-et-Barbuda	Environment Education Officer Department of Environment #1 Victoria Park Botanical Gardens Antigua and Barbuda	Email: aricamhill@gmail.com
33.	Susan Otuokon	Jamaïque	Natural Resources Conservation Authority c/o Jamaica Conservation & Development Trust 29 Dumbarton Avenue Kingston 10, Jamaica W.I.	Tel: 1 (876)363-7002 E-mail: susanotuokon@yahoo.com
34.	Aisha Bedasse	Jamaïque	Manager Applications Processing Branch National Environment and Planning Agency 10 and 11 Caledonia Avenue Kingston 5	Tel: +876 754-7540 ext 2162 Fax: +876 908-1391 E-mail: abedasse@nepa.gov.jm

RESOURCE PERSONS/OBSERVERS				
	Participant	Company	Tel/Fax/ Email/ Website	
35.	Courtney Vail	Animal Welfare Institute (AWI)	Consultant Animal Welfare Institute (AWI) 333 N. Danielson Way Chandler, Arizona 85225	Tel. +480-747-5015 E-mail: courtney@lightkeepersfoundation.com
36.	Alexander Girvan	Association of Caribbean States	Program Coordinator Caribbean Sea Commission Association of Caribbean States 5-7 Sweet Briar Road, St Clair, P.O. Box 660 Port of Spain	Tel. +868-622-9575 Fax: +868 622-1653 E-mail: algirvan@acs-aec.org
37.	Lyndon Robertson	CARPHA	Head of Department Caribbean Public Health Agency (CARPHA) PO Box 1111, The Morne, Castries	Tel: (758) 452-2510 Fax (758) 453-2721 E-mail: robertly@carpha.org Website: www.carpha.org
38.	LylleShermaineClauzel	Caribbean Public Health Agency (CARPHA)	Caribbean Public Health Agency (CARPHA) PO Box 1111 The Morne Castries, St. Lucia	Tel: (758) 728-9634 Fax (758) 453-2721 E-mail: clauzesh@CARPHA.ORG Website: www.carpha.org
39.	Milton Haughton	CRFM Secretariat	CRFM Secretariat Princess Margaret Dr Belize City, P.O. Box 642	Tel. +501 610-3315 Fax: +501 223-4446 T-mail: milton.haughton@crfm.int
40.	Vincent Sweeney	Caribbean Sub Regional Office UNEP-ROLAC	Head Caribbean Sub Regional Office UNEP-ROLAC 14-20 Port Royal Street Kingston, Jamaica	Tel. +876 922-9267 Fax: +876 922-9292 Email: vincent.sweeney@unep.org Skype: vinceslu

RESOURCE PERSONS/OBSERVERS				
	Participant	Company	Tel/Fax/ Email/ Website	
41.	Kalli De Meyer	Dutch Caribbean Nature Alliance	Executive Director Kaya Finlandia 10a Bonaire Dutch Caribbean	Tel. 599 717-5010 E-mail: director@DCNANature.org
42.	Martha Emeray	Dutch Caribbean Nature Alliance	Kaya Finlandia 10a Bonaire Dutch Caribbean	Tel. E-mail: admin@dcanature.org
43.	Irene Kingma	Dutch Elasmobranch Society	Hobbemakade 118HS 1071XW Amsterdam The Netherlands	Tel. +31 4826 3524 E-mail: kingma@elasmobranch.nl
44.	Ligia Collado-Vides	Florida International University	Senior Lecturer-Researcher Marine Macroalgae Research Laboratory Department of Biological Sciences Florida International University 11200 SW 8th Street, Room 167 Building OE Miami FL 33199	Tel. 305 348 2274 Fax: 305 348 4096 E-mail: colladol@fiu.edu Website: www.marinemacroalgae.edu.fiu
45.	Patrick Debels	GEF CLME+ Project	Regional Project Coordinator GEF CLME+ Project UNOPS (UNDP/GEF Edificio Chambacú – Oficina 405, Cra 13B #26-78, Sector Torices Carthagène	Tel: +57 5 664 8292 E-mail: PatrickD@unops.org
46.	Laverne Walker	GEF CLME+ Project	Senior Project Officer GEF CLME+ Project UNOPS (UNDP/GEF Edificio Chambacú – Oficina 405, Cra 13B#26-78, Sector Torices	Tel. +57 5 664 8292 E-mail: LaverneW@unops.org

RESOURCE PERSONS/OBSERVERS				
	Participant	Company		Tel/Fax/ Email/ Website
47.	Tracy Bain	International Fund for Animal Welfare (IFAW)	1350 Connecticut Ave., NW Suite 1220 Washington, DC 20036 USA	Tel. +205 536-1980 E-mail: tbain@ifaw.org
48.	Joan John-Norville	OECS Commission	Programme Officer OECS Commission Morne Fortune Castries	Tel. +758 455-6326 / 712-0557 E-mail: jnorville@oecs.org
49.	Maria Rivera	Ramsar convention	Senior Regional Advisor Secretariat of the Ramsar Convention Rue Maauverney 28, 1196 Gland Switzerland	Tel. +41 22 999 0175 Fax: +41 22 999 0169 E-mail: rivera@ramsar.org
50.	Faith Bulger	Sargasso Sea Commission	Marine Programme Officer 1630 Connecticut Ave., NW Suite 300 Washington, DC 20009 USA	Tel. +301 520-4128 E-mail: fbulger@sargassoseacommission.org
51.	Olga Koubrak	Sealife Law Centre	Attorney 6475 Summit Street Halifax, NS B3L 1S2	Tel. +902 223-8999 E-mail: olga_koubrak@hotmail.com
52.	Nancy Daves	Stetson University	195 14th ST NE Penthouse 502 Atlanta, Ga 30309, USA	Tel. +240 461-1738 E-mail: nancydaves0711@gmail.com

RESOURCE PERSONS/OBSERVERS				
	Participant	Company		Tel/Fax/ Email/ Website
53.	Sherry Constantine	The Nature Conservancy	Senior Program Officer Old Fort Road, St. George's Grenada	Tel. +758 457-2655 Fax: +473 435-0170 E-mail: sconstantine@tnc.org
54.	Elise Traub	The Pew Charitable Trusts	901 E Street NW Washington, DC 20004 U.S.A.	Tel. +202 751-7985 E-mail: etraub@pewtrusts.org

REGIONAL ACTIVITY CENTERS				
	Participant	Company	Title	Tel/Fax/ Email/ Website
55.	Sandrine Pivard	CAR SPAW	Director Regional Activity Centre for Specially Protected Areas and Wildlife Parc national de la Guadeloupe 97120 Saint-Claude - Guadeloupe	Tel. +590 590 41 55 81 e-mail: sandrine.pivard.carspaw@guadeloupe-parcnational.fr
56.	Franck Gourdin	CAR SPAW	Senior Project Coordinator Regional Activity Centre for Specially Protected Areas and Wildlife Parc national de la Guadeloupe 97120 Saint-Claude - Guadeloupe	Tél : +590 (0)5 90 41 55 83 - Mobile : +590 (0)6 90 19 15 68 E-mail: franck.gourdin.carspaw@guadeloupe-parcnational.fr
57.	Frederique Fardin	CAR SPAW	Project Coordinator Regional Activity Centre for Specially Protected Areas and Wildlife Parc national de la Guadeloupe 97120 Saint-Claude - Guadeloupe	Tél : +590 (0)5 90 41 55 84 - Mobile : +590 (0)6 90 14 33 84 E-mail: frederique.fardin.carspaw@guadeloupe-parcnational.fr
58.	Chloe Matthieu	CAR SPAW	Project Coordinator Regional Activity Centre for Specially Protected Areas and Wildlife Parc national de la Guadeloupe 97120 Saint-Claude - Guadeloupe	Tél : +590 (0)5 90 41 55 86 E-mail: chloe.mathieu.carspaw@guadeloupe-parcnational.fr

SECRETARIAT				
UNEP-CAR/RCU				
14-20 Port Royal Street				
Kingston, Jamaica				
Tel: +876-922-9267 / Fax: +876-922-9292				
E-mail: rcu@cep.unep.org / amep@cep.unep.org				
1.	Lorna Inniss	Secretariat	Coordinator	lvi@cep.unep.org
2.	Christopher Corbin	Secretariat	Programme Officer (AMEP)	cjc@cep.unep.org
3.	Alessandra Vanzella-Khoury	Secretariat	Programme Officer (SPAW)	avk@cep.unep.org
4.	Martin Okun	Secretariat	Fund Management Officer	martin.okun@unep.org
5.	Patrich Dinnall	Secretariat	Administrative Assistant	pd@cep.unep.org
6.	Jodi Johnson	Secretariat	Programme Assistant (SPAW)	jj@cep.unep.org
7.	Sancha Foreman	Secretariat	Team Assistant AMEP/CETA	sf@cep.unep.org
8.	Donna Henry-Hernandez	Secretariat	AMEP Programme Assistant	dhh@cep.unep.org